



MAIRIE

13^e & 14^e ARRONDISSEMENTS

7^e SECTEUR

PROCES VERBAL IN EXTENSO

DU

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

SÉANCE du

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016
Bastide Saint-Joseph
72, Rue Paul Coxe - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 15 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, bonjour ! On va pouvoir commencer, par l'appel.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur RAVIER.- Avant de passer à l'ordre du jour, Mesdames et Messieurs, je voudrais que notre Conseil d'Arrondissements rende un dernier hommage à Mme Cathy WASLET, qui était employée comme agent de notre Mairie de Secteur au Service des sports, qui avait rejoint notre Mairie il y a deux ans alors qu'elle n'était âgée que d'une cinquantaine d'années, 51 ans, je crois.

La vie est faite de plein d'injustices et même devant la mort. Alors que rien ne nous y préparait, rien ne l'annonçait, elle a disparu aussi tragiquement que soudainement. A sa famille, à Marine, à Cindy, bien sûr à ses sœurs, à ses parents, nous renouvelons nos condoléances. Et je vous invite, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, à vous lever et à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mme Cathy WASLET.

Monsieur RAVIER.- Je vous remercie.

Approbation des comptes rendus in extenso des séances des 21 juin et 8 juillet 2016

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques sur les procès-verbaux in extenso des séances du Conseil d'Arrondissements des 21 juin et 8 juillet 2016 ? *(Aucune remarque)*

LES COMPTES RENDUS IN EXTENSO DES SEANCES DES 21 JUIN ET 8 JUILLET 2016 SONT APPROUVES A L'UNANIMITE

(Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Merci. Nous pouvons passer aux rapports à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 16-76 7S - OBJET : Définition du rang du nouvel adjoint au maire suite à la démission du 10^e adjoint d'arrondissements

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Suite à la démission de ses fonctions d'Adjoint d'Arrondissements de M. Paul RABIA, 10^e Adjoint d'Arrondissements, adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône le 9 juillet 2016 et acceptée par lui le 20 juillet 2016, Monsieur le Maire, moi-même, informe les membres du Conseil que l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

"Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel Adjoint, le Conseil peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant."

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre le rapport suivant.

Article unique

"Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille décide que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant."

Je mets ce rapport aux voix, à main levée.

(M. MARI souhaite intervenir)

Monsieur RAVIER.- Il n'y a pas d'intervention. Il s'agit simplement du rang, il ne s'agit pas encore de l'adjoint concerné. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-76 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, ainsi que les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés ne participant pas au vote.)

Monsieur RAVIER.- Le rapport est donc adopté. Je vous remercie.

RAPPORT N°16-77 7S - CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS. Election du 10^{ème} Adjoint d'Arrondissements en remplacement d'un adjoint démissionnaire

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Ce rapport concerne donc l'élection du 10^e Adjoint d'Arrondissements, en remplacement de M. RABIA, Adjoint démissionnaire.

Vous savez que suite à la décision du Conseil d'Arrondissements, conformément aux articles L.2511-25 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint qui occupera, ainsi que nous venons d'en délibérer, la 10^e place dans l'ordre du tableau, conformément aux articles L.2122.7-2 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je fais donc appel à candidatures : y a-t-il des candidatures ?

Madame D'ANGIO.- Monsieur le Maire, au nom du groupe Marseille Bleu Marine, nous présenterons la candidature de Magali DI NOCERA.

Monsieur RAVIER.- Je vous remercie. Y a-t-il une autre candidature ? Vous êtes candidat, M. MARI ?

Monsieur MARI.- Je ne suis pas candidat, mais je suis candidat pour intervenir.

Monsieur RAVIER.- Vous n'êtes pas candidat, M. JOHSUA ? Pas cette fois ?

Monsieur JOHSUA.- Non, mais j'espère que l'on aura un débat.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je souhaiterais quand même que vous nous donniez quelques explications sur la situation politique de votre Mairie, puisque je rappellerai que vous avez récupéré deux transfuges des Républicains il y a quelques mois, M. HERZALLAH et Mme GALLO, Mme GALLO, j'ai l'impression qu'elle a disparu de la circulation, et M. HERZALLAH, je le vois siéger chez les non inscrits. Vous avez (Mme HAROUCHE) aussi, je crois, qui a quitté votre groupe, M. ANNIBALDI, votre Adjoint au sport, qui a démissionné au début de l'été. Vous avez votre Adjoint aux Anciens Combattants qui a démissionné. On a noté aussi la valse des Directeurs de Cabinet et des Chefs de Service.

Donc, Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez nous donner des explications sur la manière dont vous gérez votre majorité et cette Mairie ? Vous avez l'ambition d'être un jour candidat à la Mairie de Marseille et aujourd'hui on constate que vous n'êtes pas capable de gérer une Mairie avec 200 agents et une trentaine d'élus. Donc est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications sur ce qui se passe, dans une situation politique assez troublante dans ce secteur du 13-14 ?

Merci par avance pour vos explications, Monsieur le Maire.

Monsieur JOHSUA.- Vous avez déjà répondu, Monsieur le Maire, à la question que posait M. MARI pour un cas. Vous avez dit que c'est une question personnelle. Mais quand on aboutit à une dizaine de démissions, en comptant les hauts fonctionnaires qui étaient à vos côtés, ce n'est plus une question personnelle, c'est une question politique.

Et il est particulièrement détestable que ces démissions aient lieu alors que nous avons émis un vote sans que les personnes démissionnaires nous expliquent pourquoi elles sont démissionnaires, ce qui se passe. Mais c'est leur affaire. Par contre, elles s'épanchent dans la presse et ce que l'on y lit, c'est quand même quelque chose d'assez terrifiant sur vos méthodes, M. RAVIER. Parce que l'on dit –alors ça, c'est très étonnant– que ce sont des méthodes staliniennes ! En général, c'est ce que vous nous reprochez. Alors j'aurais pu penser que vu le contexte on parle de méthodes hitlériennes ; non, on a dit staliniennes ! Mais pour le contenu, on voit bien de quoi il s'agit. C'est que vous avez des méthodes dictatoriales pour régler un certain nombre de questions, et personne ne les supporte, même dans votre camp. Donc là, il y a un souci. Premièrement.

Deuxièmement, arrêtez de "*feuilletonner*" comme ça, parce qu'on va parler de démissions à chaque fois. Dites-nous d'un coup ce qui ne va pas dans votre groupe, on règle ça une fois pour toutes et on commence à travailler sérieusement. Parce que de la manière dont on va, à chaque Conseil d'Arrondissements il y aura une démission, on nous expliquera que l'on ne sait pas pourquoi : cela ne peut pas continuer. Et vos méthodes, M. RAVIER, au bout d'un moment, évidemment ce n'est pas seulement la gestion de la Mairie, c'est la gestion de votre activité en général.

Regardez par exemple pour l'Espace Culturel Busserine où tout le monde considérait que l'affaire a été réglée. Vous avez dit : "moi, je suis d'accord pour tout ça, mais je souhaite –à juste titre– avoir mon mot à dire sur la programmation". Jusque-là, pas de problème, c'est normal, c'est votre rôle. Mais on n'en a jamais discuté, nulle part ! Par contre, il y a des choses qui se passent là-bas et d'un coup on entend, on ne sait pas d'où ça sort, qu'il faut que l'Espace Culturel Busserine se contente de s'occuper des petits enfants et pas du reste.

Et vous avez même dit, semble-t-il, que vous avez une mission, avec une lettre qui vous est arrivée de la Mairie Centrale qui vous dit de faire ça. Alors je ne sais pas si c'est vrai ; si ça l'est, il faudrait qu'on l'ait,

pour savoir, pour savoir la politique culturelle de notre Mairie.

Vous dites : "celui qui paye l'orchestre est en droit de décider de savoir ce qui se passe". La formule est un peu cavalière, mais on comprend ce que cela veut dire. Mais nous sommes ici en démocratie et vous semblez l'oublier.

Si vous voulez avoir une discussion sur la politique culturelle de la Mairie, discutons tous ensemble ! Si vous voulez faire en sorte de justifier ici, devant tout le monde, que l'activité que tout le monde appréciait de la danse orientale à l'Espace Culturel Busserine est interdite ! Avez-vous demandé pourquoi la danse orientale ? S'il y avait eu des danses tsiganes, ça, je le comprends, M. RAVIER, vous l'auriez interdit deux fois. Mais même la danse orientale ! Il faut que l'on en discute.

Donc cette méthode dictatoriale marche peut-être dans votre groupe, mais je constate que même dans votre groupe ça finit par ne plus marcher. Mais ça ne peut pas marcher dans la population en général.

Et il faudrait donc quand même avoir une explication de ce qui se passe, pourquoi tant de démissions, pourquoi vous fonctionnez de cette manière. Est-ce que c'est vrai que tout doit passer par vous, sinon il n'y a rien qui marche ? Mais tout ça, ce sont des choses que l'on doit savoir. Comment se fait-il que c'est dans la presse et que l'on n'en parle jamais ici ? Donc nous attendons votre explication de ce délitement général de votre majorité.

Monsieur ANNIBALDI.- Je voudrais prendre la parole, s'il vous plaît.

Monsieur RAVIER.- Non, vous n'avez pas la parole, c'est moi ici qui donne ou qui ne donne pas la parole. Vous n'avez pas la parole, M. ANNIBALDI.

Monsieur ANNIBALDI.- Je n'ai pas le droit de prendre la parole ? Pourquoi ?

Monsieur RAVIER.- Vous n'avez pas la parole, M. ANNIBALDI. Vous ne disiez déjà pas grand-chose avant, ce n'est pas la peine d'en ajouter maintenant. Vous n'avez pas la parole, c'est le règlement intérieur qui le veut.

(...)

Monsieur RAVIER.- Oui, je sais, vous n'êtes pas au courant de grand-chose, mais au moins de ça, maintenant vous le savez !

(...)

Monsieur RAVIER.- M. ANNIBALDI, ne me forcez pas à faire appel... ! Vous êtes clownesque et vous n'êtes même pas drôle. Votre numéro, si vous voulez le faire, vous le ferez à l'issue du Conseil d'Arrondissements et la presse, si elle est encore là pour écouter vos balivernes, les rapportera peut-être. Ici, nous sommes en Conseil d'Arrondissements et, comme je l'ai toujours dit, nous traitons des sujets qui intéressent notre secteur et pas votre modeste personne. Ça suffit !

Monsieur ANNIBALDI.- Mme Marine LE PEN, sur le mariage, la première semaine d'août, a dit : "J'en ai assez de M. RAVIER, de la façon dont..."

Monsieur RAVIER.- Vous comprenez, M. JOHSUA, pourquoi je me suis séparé de Monsieur. Voilà l'explication ! Ce Monsieur n'a manifestement plus ses facultés.

M. ANNIBALDI, je crois que la climatisation est en panne et dans l'intérêt de la santé de tous ici, les présidents d'association et de CIQ qui nous font l'amitié et l'honneur d'être présents, les agents de la Mairie et même les élus méritent que l'on parle de choses sérieuses et pas de vos divagations.

Encore une fois, vous pouvez contacter la presse, elle jugera si vos propos sont pertinents et méritent d'être rapportés. Mais n'encombrez pas de vos délires notre Conseil d'Arrondissements pour que je puisse enfin répondre à ce qui vient d'être évoqué ici ! N'hésitez pas à prendre votre traitement si vous ne l'avez pas pris, cela vous permettra de vous calmer ! Vous allez abîmer votre cœur, M. ANNIBALDI, ce n'est pas bon.

Monsieur ANNIBALDI.- (*En hurlant*) J'ai été opéré le 21... Et vous avez dit : "il peut crever !"

Monsieur RAVIER.- M. ANNIBALDI, ce n'est pas du cœur que l'on aurait dû vous opérer, mais d'ailleurs ! Allez, vous nous faites perdre un temps précieux et vous êtes grotesque ! Et vous êtes dans la diffamation, j'ai un témoin dans cette affaire, vous êtes un horrible menteur !

Donc nous allons passer aux choses qui nous intéressent, si vous le voulez bien.

M. MARI et M. JOHSUA, sachez que je n'ai de comptes à rendre qu'aux habitants des 13^e et 14^e arrondissements et qu'à mes électeurs. Je n'ai pas à justifier les choix qui ont été opérés à l'issue de démissions, je le rappelle, et qu'à partir de là, la vie quotidienne du secteur continue. Le service rendu aux habitants que ce soit dans le sport ou que ce soit en direction des associations d'Anciens

Combattants continue, il n'y a jamais eu d'interruption de procédure et d'action, et je dirai même que ça va mieux depuis quelque temps.

Quant à vous, M. JOHSUA, vous parlez de division ; vous, vous n'êtes que deux, et même si vous étiez seul, vous seriez encore capable de ne pas être d'accord avec vous-même. Mais quand on est dans votre position, je ne pense pas que l'on soit le mieux placé pour donner des leçons.

Quant à vous, M. MARI, encore une fois, la majorité est là, la majorité travaille. Alors, que voulez-vous ! C'est la crise de croissance, quand on grossit d'un coup, eh bien on se rend compte qu'il y avait finalement dans ces forces plutôt du gras que du muscle ! Et qu'une fois que le gras est parti, même si vous êtes moins volumineux avec le muscle qui reste, eh bien vous travaillez beaucoup mieux, vous allez beaucoup plus vite et plus loin. Donc ce n'est pas la quantité qui compte, c'est la qualité.

Eh bien, M. MARI, je sais bien que la meilleure des défenses c'est l'attaque, mais quand on est comme vous, ancien président de groupe, puisque vous avez été congédié, vous n'avez pas démissionné, vous avez été viré !

Monsieur MARI.- Pour divergences politiques sur... !

Monsieur RAVIER.- Vous avez été viré, vous n'avez pas pris... En cela en tout cas, on voit qu'au parti socialiste on sait encore avoir un minimum de reconnaissance du ventre et que vous restez quand même dans le groupe, vous qui avez soutenu François HOLLANDE, puis ensuite vous avez soutenu Manuel VALLS, vous vous rappelez, vous m'aviez dit : "vous allez voir, M. RAVIER, Manuel VALLS va vous faire du mal..." parce qu'autrement nous doublerons nos voix, et c'est ce qui est en train de se passer. Et maintenant vous soutenez Emmanuel MACRON. Alors en matière de loyauté et de fidélité vous êtes une sorte de lien entre "la reine des cités" et "le roi de la city", entre Mme ANDRIEUX et M. MACRON, vous êtes le chaînon manquant !

Monsieur MARI.- Mais où avez-vous vu que je soutiens M. MACRON ?

Monsieur RAVIER.- Mais c'est vous qui me l'avez dit et cela se voit sur vos affiches ! On sait que vous n'êtes pas à une contradiction près, il faudrait un peu vous accorder quand même, c'est que vous continuez quand même, et là je vous tire mon chapeau, à suivre comme, je ne dirai pas un chien fidèle, je ne voudrais pas prendre cette image, mais vous faites preuve d'une fidélité à toute épreuve quand nous vous observons être derrière ou aux côtés de celle qui n'est pas encore tout à fait condamnée, mais qui a été condamnée en première instance, condamnation aggravée en appel, et qui n'est autre que Madame la Députée de la circonscription, car elle est encore Députée !

Monsieur MARI.- Vous avez peur qu'elle se représente encore ?

Monsieur RAVIER.- Mon Dieu, faites qu'elle se représente ! Parce que cette République bananière ne va pas tarder à le lui permettre, car son pourvoi en cassation dure bientôt depuis deux ans, deux ans de cassation pendant que vous avez 30 jours pour payer votre amende si vous vous êtes mal garé. Eh bien, de vous voir encore être aux côtés de celle qui a été condamnée, condamnation aggravée en appel, et dont nous espérons quand même que la Justice aille au bout de sa logique, cela relève vraiment d'une fidélité à toute épreuve, voire d'un suicide politique.

Mais les choses évoluent. A l'occasion de l'élection de ce Conseil d'Arrondissements et de son Maire, au mois de juin 2014, vous vous étiez emporté, vous vous emportez toujours, face à celui qui était encore à l'époque votre adversaire, M. MIRON. Et il n'y a plus de mystère du soutien que vous lui apportez, vous et votre Députée, en réseaux, en électeurs des cités, voyant l'arrivée de M. MASSE comme étant une entrave, un obstacle majeur à la reprise du secteur par Sylvie ANDRIEUX et peut-être un jour par vous-même.

Donc vous voulez nous donner des leçons de loyauté, des leçons de ligne politique. Quand on observe votre attitude qui, encore une fois, est celle que je viens de décrire et qui va jusqu'à vouloir poignarder son propre camp, en l'occurrence M. Christophe MASSE qui a l'intention de se présenter aux élections législatives et que vous êtes en train, pour lui faire barrage, d'apporter votre réseau de cités et d'électeurs à M. MIRON, M. MARI, quand même, soyez un petit peu plus modeste dans vos attaques, voire discret, si ce n'est muet.

Monsieur MARI.- C'est vrai que vous aimez beaucoup Jeanne d'Arc au Front National, mais je vois qu'elle vous parle, vous entendez des voix !

Monsieur RAVIER.- Et qui sait ? Vous, c'est Sylvie ANDRIEUX qui vous parle, peut-être que moi c'est Jeanne d'Arc !

Voilà la réponse que je voulais vous adresser. Les électeurs jugeront le moment venu.

Nous pouvons donc entamer le processus de vote pour l'élection du 10^e Adjoint.

La candidature de Mme DI NOCERA a donc été annoncée. Je vais lui demander, puisque c'est la benjamine du Conseil d'Arrondissements, de venir prendre sa place à la tribune comme Secrétaire de séance, ainsi qu'à Mme PONCET-RAMADE, si elle l'accepte, comme elle l'avait fait au mois de juillet, pour être scrutatrice.

(Mmes DI NOCERA et PONCET-RAMADE prennent place à la tribune)

Monsieur RAVIER.- Il vous est remis à chacun une enveloppe dans laquelle se trouve une feuille blanche sur laquelle vous êtes invités à inscrire le nom du candidat que vous avez choisi. Et à l'appel de votre nom, vous venez déposer votre enveloppe dans l'urne et signer la feuille d'émargement.

(M. ANNIBALDI quitte la salle en hurlant)

ELECTION DU 10^e ADJOINT

Vote à bulletin secret

Secrétaire : *Mme DI NOCERA*

Scrutateurs : *Mmes PONCET-RAMADE et D'ANGIO*

1^{er} tour de scrutin

A l'appel de leur nom par la Secrétaire, viennent voter :

AGIUS Chantal – ARBONA Daniel – AZAR André - BEAUVAL Yves – BESNAINOU Jacques – BETTUZZI Evelyne - D'ANGIO Sandrine – DATTILO Gérald (*procuration*) - DEBORD Renée – DELLAVALLE Françoise - DI NOCERA Magali - DUDIEUZERE Cédric – DUGUET Sandra – FARKAS Monique – GALLO Caroline (*procuration*) – GARCIA Sylvestre - GIORGI Vincent – LAMY Dany – LELOUIS Gisèle – MAGGIO Antoine – MARCHAL Jean-Michel – MAURY Georges (*procuration*) – MONTI Didier – MUSTACHIA Marie – PATRITI Séverine (*procuration*) – RAMPAL Simone (*procuration*) - RAVIER Stéphane – RIBIERE Maryvonne – RODRIGUEZ Nadia - SICARD Caroline – VENDREDI Vincent (*procuration*)

Les élus du groupe du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et Front de Gauche n'ont pas participé au vote, les élus non inscrits - non apparentés étant absents.

Monsieur RAVIER.- Est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont pu le faire, y compris ceux qui avaient des procurations ? On va donc pouvoir procéder au dépouillement des bulletins.

Dépouillement des enveloppes par Mmes DI NOCERA, PONCET-RAMADE et D'ANGIO.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, après dépouillement des bulletins, voici les résultats :

- nombre de votants :	31
- nombre de bulletins exprimés :	31
- bulletins exprimés pour Mme DI NOCERA :	31

Monsieur RAVIER.- Mme DI NOCERA est donc immédiatement installée dans ses fonctions d'Adjoint d'Arrondissements.

Mme Magali DI NOCERA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 10^e Adjoint d'Arrondissements et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur RAVIER remet à Madame DI-NOCERA l'écharpe tricolore d'Adjoint au Maire

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur RAVIER.- Nous pouvons passer au rapport suivant

RAPPORT N°16-29770-SAC – 16-78 7S - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Dotations Financières 2015 allouées aux Mairies de Secteur. (Rapport au Conseil Municipal soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne les dotations financières allouées aux Mairies de Secteur.

D'abord la dotation de fonctionnement pour 2017. On peut voir sur le tableau que vous avez dans le document, pour la DGL, 2 799 205 euros et, pour la DAL, 52 953 euros, ce qui nous donne un total de 2 852 158 euros.

Nous avons dans le tableau suivant la dotation d'investissement, toujours les 22 euros par habitant, ce qui donne pour 153 163 habitants 306 326 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir ce mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA. Y a-t-il des interventions ? Oui, M. JOHSUA, mais je ne vais pas vous donner la parole à chaque fois, parce qu'autrement on va y passer la nuit. Soyez le plus bref possible, s'il vous plaît.

Monsieur JOHSUA.- Je croyais que c'était la "France apaisée", Monsieur le Maire. Après le spectacle que vous avez donné, je vais faire "très apaisé".

C'est tout simple, nous avons une position de principe sur ces questions : nous sommes favorables à ce que les Mairies de Secteur aient le maximum de moyens pour être au plus proche des populations. Et ce qui est donné n'est pas cette politique-là, c'est depuis très longtemps la politique d'une centralisation..., nous sommes contre, donc nous allons voter contre. Evidemment, sur ce que vous faites, vous, de cet argent nous sommes en désaccord complet. Mais nous avons des principes et après nous avons des choix politiques. Les principes, c'est que la manière (d'étouffer) comme ça les Mairies de Secteur ne nous va pas et donc nous votons contre.

Monsieur RAVIER.- Merci pour cette intervention, M. JOHSUA. Pas d'autre intervention ? Nous pouvons passer au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29770-SAC - 16-78 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, vote "contre" des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29755-DSG - 16-79 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS – Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur. (Rapport au Conseil Municipal soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport concerne la révision de l'inventaire des équipements transférés aux Mairies de Secteur.

Et pour ce qui relève de notre Mairie de Secteur, nous devons enregistrer tout simplement le retrait du Centre d'animation de Sainte-Marthe, ce qui est logique puisque notre Conseil avait adopté à l'unanimité lors d'une précédente séance, il me semble que c'était lors de la délibération 16-46, le principe de cession au profit de société Pernod Ricard. Faute de moyens humains et financiers, nous n'avons pas demandé de décentralisation. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA. Effectivement, le Centre d'animation qui se trouve 2, rue Berthelot, l'ancienne école, que la Mairie Centrale a souhaité recentraliser pour à terme la vendre à la société Ricard, qui comme vous le savez a transféré son siège national, dont une partie était à Créteil. Le siège national de Ricard sera désormais non seulement à Marseille, mais dans son berceau, c'est-à-dire dans le 14^e arrondissement, à Sainte-Marthe. La société a donc besoin de s'agrandir et nous sommes tous d'accord, la société Ricard, la Mairie Centrale et la Mairie de Secteur, pour faciliter à la société Ricard son extension, avec l'espoir pas seulement l'espoir, mais la volonté de travailler de concert, c'est déjà le cas, même si nous n'avons pas encore abouti, pour que les nombreuses associations qui se trouvent dans ces locaux puissent être relogées dans les meilleures conditions, au plus près possible dans Sainte-Marthe, ce serait quand même cohérent, logique. C'est ce que nous souhaitons tous. Pour l'instant les solutions ne sont pas nombreuses, je dirai même que nous n'avons pas pu aboutir faute de

locaux municipaux disponibles. Mais nous travaillons toujours, M. DUDIEUZERE en particulier et d'autres, pour que ces associations ne se retrouvent pas à la rue. Elles ne se retrouveront pas à la rue quoi qu'il advienne. La société, qui est un partenaire, n'avance pas comme ça comme un rouleau compresseur, elle souhaite que les choses se passent bien. C'est ainsi que nous le voyons également. Donc je tiens à rassurer les associations, l'aboutissement de ce dossier ne pourra être que positif. Nous y veillerons, la Mairie de Secteur y veillera.
Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29755-DSG - 16-79 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29575-DGUP – 16-80 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Division des Personnes Handicapées - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées - 2^e répartition - Approbation des conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame RODRIGUEZ, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées. Il s'agit de la seconde répartition 2016.

Sur un montant global de 132 500 euros, il est proposé d'attribuer aux associations rayonnant sur notre secteur ou sur tout Marseille les aides financières suivantes.

Association Asso Provençale des Handicapés et Insuffisants Respiratoires, 1 500 euros. FAF UPAA Les Cannes Blanches, 10 000 euros. Groupe d'Etudes et de Recherches Thérapeutiques, 3 000 euros. Relais d'Aide Matérielle aux Handicapés, 3 000 euros. Et Trisomie 21 Bouches-du-Rhône, 5 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme RODRIGUEZ. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29575-DGUP - 16-80 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29570-DASS – 16-81 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Subventions d'équipement à diverses associations - 2^e répartition 2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame RODRIGUEZ, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions d'équipement à des associations ayant sollicité une aide de la Ville pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériel.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association FAF UPAA Les Cannes Blanches pour l'achat de mobilier et standard.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme RODRIGUEZ. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29570-DASS - 16-81 7S - EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29552-DPE – 16-82 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DIVISION VIE ETUDIANTE – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Petits Débrouillards PACA au titre de l'organisation du Village des Sciences en 2016 - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à l'association Les Petits Débrouillards PACA au titre de l'organisation du Village des Sciences en 2016.

L'association Les Petits Débrouillards PACA coordonne depuis 2009 la mise en place du Village des Sciences de Marseille dans le cadre de la Fête de la Science, événement de médiation scientifique français qui promeut la science auprès du grand public.

Le Village des Sciences, qui aura lieu du 14 au 16 octobre 2016, regroupera une vingtaine de stands interactifs proposés par des laboratoires et organismes de recherche, ainsi que des entreprises et des associations du département. Les animations s'articuleront cette année autour de la thématique de la Ville : transports, aménagements urbains, santé, numérique, cartographie, archéologie, ville durable et Méditerranée, patrimoine et culture.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Si vous enchaînez sur le rapport 83 7S ? Comme ça on vote pour les deux. Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais il s'agit de la même association.

Monsieur GIORGI.- D'accord, Monsieur le Maire.

RAPPORT N° 16-29647-DM – 16-83 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER – Mission Information Sensibilisation - Attribution d'une subvention à l'association Les Petits Débrouillards PACA - Approbation de la convention associée. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce second rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association Les Petits Débrouillards PACA pour l'action "Science Tour Calanques".

En effet, l'association Les Petits Débrouillards PACA a expérimenté en 2015 l'animation d'un "Science Tour" dans le Parc National de Port-Cros et propose d'organiser en 2016/2017 un "Calanques Tour" consistant en une tournée sur quatre communes, ainsi que des stages à l'intention d'un public de jeunes, se terminant par une journée festive à Marseille.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets d'abord le rapport 82 7S aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29552-DPE - 16-82 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Puis le rapport 83 7S.

LE RAPPORT N° 16-29647-DM - 16-83 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Nous prenons les rapports 84 7S et 89 7S. M. DUDIEUZERE va nous expliquer pour quelle raison.

RAPPORT N° 16-29532-DPE – 16-84 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE RAYONNEMENT ECONOMIQUE – Plan Marseille Attractive 2012/2020 - Label French Tech - Attribution de la subvention de fonctionnement de l'exercice 2016 à l'association MEDINSOFT - Approbation de l'avenant 1 à la convention n°2016-80088. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

&

RAPPORT N° 16-29531-DPE – 16-89 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE RAYONNEMENT ECONOMIQUE – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Marseille Innovation agissant pour le développement de la filière numérique à Marseille - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, effectivement je vais présenter les rapports 84 7S et 89 7S ensemble, car ils sont relativement similaires. Le rapport 84 7S a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'exercice 2016, à l'association Medinsoft, pour un montant de 50 000 euros.

Et le rapport 89 7S a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros à l'association Marseille Innovation, toujours au titre de l'exercice 2016.

Il s'agit donc là de deux structures liées au monde numérique, mais aussi à l'innovation de manière plus générale. Marseille Innovation est à l'origine ce que l'on appelle couramment une "pépinière d'entreprises", c'est-à-dire qu'elle fait bénéficier des jeunes entreprises déjà créées de la structure, c'est-à-dire les bureaux en somme, avec un conseil personnalisé, la mise en relation avec des financeurs et d'autres entreprises.

En gros, pour les personnes qui ont un projet de création, mais qui ne savent pas trop comment faire, la structure les accueille et les héberge sous son numéro de SIRET, ce qui évite de créer une entreprise pas forcément viable dans l'immédiat. De telles pépinières d'entreprises existent déjà dans toute la France par une multitude d'organismes ; certains sont des charlatans, d'autres des gens sérieux, je classerai Marseille Innovation dans la deuxième catégorie.

Pour Medinsoft, c'est un petit peu plus nébuleux. Cette association se situe toujours dans le domaine numérique et innovation, mais la structure est à classer dans la catégorie facilitateur d'affaires et réseautage. L'objet de la structure est la promotion de l'innovation dans la région PACA. Théoriquement, elle se doit de stimuler le réseau d'innovation et de favoriser les rencontres inter-entreprises.

A noter qu'à l'origine il y a aussi une composante forte pour ce qui concerne la promotion du "logiciel vivant".

On peut remarquer, et c'est à noter aussi, qu'en termes d'agenda d'organisation et participation d'événements, il y a un net recul d'activité en 2016 pour cette association. En effet, nous avons seize événements montés à l'agenda en 2015 et seulement trois en 2016. Je n'émettrai pas d'avis défavorable concernant cette association, mais il conviendra donc de surveiller son activité à l'avenir afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une coquille vide.

Ces précisions étant apportées, je vous demanderais, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ces deux rapports, le 84 7S et le 89 7S, aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. S'il n'y a pas d'intervention, je mets le rapport 84 7S aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29532-DPE - 16-84 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Maintenant le rapport 89 7S.

LE RAPPORT N° 16-29531-DPE - 16-89 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29694-DGAVE – 16-85 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – Sécurisation des entrées des écoles – 2^e tranche - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la deuxième tranche concernant la sécurisation des entrées de nos écoles, avec notamment l'installation de visiophones.

Une première tranche a été votée lors du Conseil d'Arrondissements du mois de mars puis du Conseil Municipal d'avril, pour un montant de 250 000 euros. Il nous est demandé aujourd'hui d'affecter 600 000 euros pour la deuxième tranche.

Si cette opération est nécessaire afin de sécuriser du moins en partie les écoles de la Ville, il est regrettable que ne soient pas annexés à ce rapport les établissements concernés. Nous avons donc à nouveau demandé à Mme CASANOVA de nous transmettre ce récapitulatif, mais nous n'avons hélas rien reçu à ce jour.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29694-DGAVE - 16-85 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29668-DEEU – 16-86 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Réaménagement des espaces extérieurs de la bastide du Ginestet - 26, avenue de Valdonne - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation du réaménagement des espaces extérieurs de la bastide du Ginestet, dans le 13^e arrondissement, et de l'affectation de l'autorisation de programme "Mission Environnement et Espace Urbain", pour l'année 2016, à hauteur de 100 000 euros, pour la réalisation de cette opération.

La bastide est implantée dans un parc municipal dont la gestion dépend actuellement de la Mairie de Secteur. Afin de sécuriser et d'adapter les espaces autour de la bastide, dont une grande partie est inscrite comme "Espace boisé classé", la décision a été prise, en collaboration avec Madame l'Adjointe déléguée à la Famille et à la Politique en faveur des Seniors, et ce, après avoir suscité l'avis de Monsieur le Sénateur Maire, d'organiser lesdits espaces en deux parties distinctes.

Soucieux de la qualité de vie de nos anciens, c'est très volontiers que Monsieur le Maire a donné son accord de principe, mais sous réserve toutefois que le concierge du foyer assure l'ouverture et la fermeture des deux accès au parc devenu distinct, tâche qui à ce jour n'est effectuée que de façon très aléatoire.

Divers aménagements sont donc nécessaires : clôtures, portails, escaliers, circulations et plantations.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, sur le fond du rapport, nous voterons favorablement ce rapport. Par contre, je sou mets une réflexion à notre Conseil d'Arrondissements.

Cette bastide du Ginestet sert, comme il est indiqué dans le rapport, d'accueil en journée de seniors, des seniors venant de tout Marseille, pas que de notre secteur. Il me semblerait opportun de faire un jour une étude pour voir si l'on ne peut pas optimiser cet équipement.

C'est un équipement assez conséquent, mais qui n'est pas forcément ouvert aux habitants du 13-14 du fait des horaires de bureau et de semaine. Je pense que cela mérite d'avoir une réflexion pour savoir s'il ne peut pas y avoir une autre vocation de cet équipement. Notamment, par exemple, je pensais à désengorger les mariages dans le secteur l'été. Il pourrait y avoir des mariages dans cette bastide.

Cela pourrait aussi servir de centre d'animation, vu la faiblesse du nombre de locaux municipaux d'animation qu'il y a dans ce périmètre et de bâtiments associatifs.

Je ne dis pas que je détiens la vérité, mais je pense qu'il faudrait un jour ouvrir le dossier pour savoir que faire de cette bastide du Ginestet. A mon sens, ouvrir trois ou quatre fois par semaine cette bastide pour des animations du 3^e âge, qui sont de qualité, j'en conviens, mais il y a également dans tout Marseille des clubs d'entraide qui font à peu près le même type d'activité aussi. Donc cela me semble un petit peu redondant ce qui est fait dans cette bastide et ce qui est fait dans tous les arrondissements de Marseille. Donc peut-être qu'une réflexion plus large du devenir de l'entité elle-même Ginestet montrerait que l'on pourrait avoir un équipement de qualité au bénéfice des habitants de notre secteur. Je répète, je ne dis pas que je détiens la vérité, mais je crois qu'il faudrait ouvrir une réflexion.

Monsieur RAVIER.- M. MARI, vous avez une idée aujourd'hui, en septembre 2016 ; c'est dommage que vous ne l'ayez pas formulée avant, parce que la bastide est là depuis un certain nombre d'années. Et même si je n'ai pas beaucoup de mémoire, j'en ai un petit peu, et je ne me souviens pas vous avoir entendu formuler cette idée, qui a sa pertinence, je ne le conteste pas.

Mais il faudra vous adresser à Mme GINER pour éventuellement obtenir d'elle un premier rendez-vous pour une première réunion, puis une deuxième, une troisième, etc., pour peut-être la faire fléchir et la convaincre d'ouvrir les portes de cette bastide à d'autres activités ou à d'autres catégories d'âge, si je puis dire. C'est une idée, pourquoi pas.

Et je renouvelle auprès de vous, Mme CORDIER, et je le ferai auprès de Mme GINER, notre souhait de voir les deux entrées/sorties être fermées comme nous en avons convenu. Et il est vrai que c'est fait de façon aléatoire.

(Réaction de Mme CORDIER)

Monsieur RAVIER.- Vous savez, quoi qu'on en dise, j'ai ce défaut sans doute que de croire en la parole donnée. Mais quand on se parle, quand on dialogue et quand on essaye de se mettre d'accord, oh on n'a pas fait une grande réunion pour ça, on n'a pas convoqué les huiles, on ne s'est pas retrouvé à la Mairie ni même à la Mairie de Secteur, non, nous en avons parlé vous et moi, et je vous ai émis le souhait de voir le gardien de la bastide j'allais dire faire l'effort, l'effort puisqu'il ne le faisait pas jusqu'à présent, d'ouvrir et de fermer côté parc Mairie de Secteur et il y avait eu un accord de principe. Alors, rien n'est signé, c'est ce qui s'appelle la parole donnée. Manifestement vous l'avez oubliée, tant pis ! On écrira, on fera un mail, puisque les paroles s'envolent même pour ça. Mais c'est quand même assez regrettable.

Madame CORDIER.- Je ne comptais pas intervenir sur ce dossier puisqu'il intéresse Mme GINER. Donc les réponses vous seront données en Conseil Municipal, M. MARI. Je pense que vous ignorez que cette bastide est occupée toute la journée, ce n'est pas comme les clubs de l'entraide, pour un petit loto, que deux heures par jour. Là, c'est ouvert toute la journée, du matin 8 h jusqu'au soir 17 – 18 h. C'est occupé par des seniors de tout Marseille, comme vous l'avez dit, donc il y a des personnes du 13-14, mais il y a aussi des personnes de tous les autres secteurs de Marseille. Donc, laisser entendre que cette bastide serait vide...

Monsieur MARI.- ...Elle est sous-utilisée après 17 h, et le week-end c'est vide.

Madame CORDIER.- Vous en discuterez, je n'ai pas à prendre de décision.

De la même manière, Monsieur le Maire, quand vous avez parlé du gardien de la bastide, je ne pouvais jamais m'engager pour quelqu'un qui n'est pas sous mon autorité en tant qu'élue. Je m'occupe des gardiens des espaces verts, des parcs qui sont gérés par la Mairie Centrale. Donc pour un gardien qui est sous l'autorité de Mme GINER, je ne peux pas m'avancer en vous disant que je m'engage à ce qu'il ouvre ou qu'il ferme. Ce n'est pas dans ses attributions.

Le parc du Ginestet, je vous rappelle qu'il est sous votre autorité puisque c'est un espace vert transféré. Donc, normalement, si vous estimez qu'il faut une ouverture et une fermeture, c'est à vous de vous organiser avec les employés de la Mairie de Secteur pour le faire. Donc, ne dites pas que je vous ai donné ma parole pour une chose sur laquelle je ne pouvais pas vous donner une parole.

On essaye de voir ce que l'on peut faire, puisque tous ces travaux vont être engagés pour améliorer la sécurité et pas seulement des gens qui viennent à la bastide, mais aussi des gens qui fréquentent ce jardin.

Il ne faut pas oublier que le passage entre l'avenue de Valdonne et l'avenue de la Rose, c'est un raccourci, parce que ce parc sert de raccourci pour aller du quartier de Malpassé à Laveran, il a une utilité aussi de passage. Donc la facilité, cela aurait été aussi de couper ce passage, pour éviter certaines choses.

Ce qui est important, c'est que l'on fasse des travaux pour éviter que des deux-roues puissent y pénétrer, comme ça se fait, que l'on fasse en sorte que l'espace vert transféré à la Mairie de Secteur et l'espace bastide soient en sécurité. Les travaux qui sont engagés sont dans ce but-là et je pense que l'on est tous d'accord. Mais ne me prêtez pas l'intention que je ne pouvais pas avoir.

Monsieur RAVIER.- C'était une intention, effectivement ; vous m'aviez répondu que cela ne devrait pas poser de problème. Aujourd'hui, vous balayez d'un revers de main cet engagement...

Madame CORDIER.- Je ne balaye rien !

Monsieur RAVIER.- ...Mme GINER est quelqu'un qui est plutôt ouvert, elle ne se bute pas, et je crois que si vous lui en aviez parlé, mais vous ne l'avez pas fait...

Madame CORDIER.- ...Je lui en ai parlé !

Monsieur RAVIER.- Nous allons donc renouveler notre démarche, car ce parc, comme d'autres malheureusement, est le lieu de rendez-vous nocturnes pour tout un tas d'individus et notamment des drogués, qui laissent là, bien sûr puisqu'ils ne sont pas en état de nettoyer autour d'eux, leurs seringues que l'on ramasse par dizaines. Et je vous avais demandé de demander à Mme GINER qu'il y ait un tout petit effort pour convaincre le gardien de faire 50 mètres pour fermer le soir et ouvrir le matin. Il est sur place, ce n'est quand même pas... ! Je sais que tout est compliqué dans cette ville, mais il me semblait que là il ne s'agissait pas de quelque chose de mirobolant. Manifestement, c'est plus compliqué que prévu pour ouvrir et fermer une porte. Pensez un peu une frontière ! Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29668-DEEU - 16-86 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29498-DGUP - 16-87 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES – Division de la Mobilité Urbaine - Approbation de dénomination de voies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de dénominations de rue suite à l'avis de la dernière réunion de la Commission, le 13 septembre.

Pour notre secteur, il y en a trois. L'impasse des Fous Volants, qui se situe au bout de l'avenue Louis Blériot, dans le 14^e. Le passage du 11 Novembre, aux Olives, entre l'avenue des Poilus et la place des Acacias, dans le 13^e. Et la fameuse rue Alida Rouffe, sur demande de Monsieur le Maire, qui est une nouvelle voie créée en parallèle de la rue Raymonde Martin dans le projet de Rénovation Urbaine du Vallon de Malpassé, entre Les Lauriers et Les Cèdres.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Alida Rouffe, qui était une actrice marseillaise, celle qui joua le rôle d'Honorine, la maman de Fanny dans la trilogie de Pagnol, entre autres, mais rien que cela, ça valait de donner son nom à une rue. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29498-DGUP - 16-87 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29701-DGUP – 16-88 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET LOGISTIQUE URBAINE – Délégation de Service Public du stationnement payant sur voirie - Approbation de l'avenant n°4 à la convention n°11/0308. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur RAVIER.- Ce rapport est retiré parce que c'est un avenant, nous avons reçu cet avenant dans les délais, mais le rapport principal, lui, est arrivé hors délais. Donc il nous a semblé plus cohérent de le retirer, pour ne pas se prononcer sur un avenant alors qu'il nous manquait l'essentiel du dossier, les chiffres, tout ce qui aurait dû nous permettre de prendre connaissance du dossier que M. RICCA nous présentera. Donc nous nous prononcerons au Conseil Municipal lundi prochain. Mais ce rapport est retiré.

RAPPORT RETIRE DE L'ODJ DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT N° 16-29544-DAH – 16-90 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – 13^e arrondissement - Gestion du parvis du métro de Frais Vallon convention n°01/049 - Subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion de l'année 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, *rapporteur*.- Ce rapport, que nous votons chaque année, a pour objet l'approbation des participations attribuées par la Ville de Marseille à HMP pour la gestion du parvis du métro de Frais Vallon.

Cette subvention se décompose en trois parties : une partie pour couvrir les frais d'assurances, d'électricité et ampoules ; une participation, la plus grosse, pour l'entretien ; et une participation pour les réparations.

Il est à noter que pour l'année 2015, sur les 30 000 euros dédiés aux frais de nettoyage, seulement la moitié a été utilisée, 16 000 euros, et que sur les 4 500 euros dédiés aux réparations, rien n'a été utilisé. Alors c'est vrai que nous avons été étonnés, lorsque nous avons reçu ce rapport, de constater cela, parce que si l'on peut se féliciter de l'économie réalisée, de la non-dépense de deniers publics, ce qui est toujours une bonne chose, eh bien, il ne faut pas que cela se répercute sur la qualité du service rendu à la population.

Et, pour ceux en tout cas qui habitent le quartier, lorsque l'on emprunte régulièrement le métro de Frais Vallon et le parvis de Frais Vallon, on ne peut malheureusement que constater, et on en avait d'ailleurs déjà parlé ici même lors d'un précédent Conseil d'Arrondissements, l'état déplorable bien souvent du parvis du métro de Frais Vallon, qui est dans un état de saleté pas possible et où les escalators sont très souvent en panne.

Et c'est vrai que l'on a été un petit peu surpris de voir que la moitié des frais de nettoyage et aucuns frais de réparation n'ont été dépensés sur l'année 2015. Donc Monsieur le Maire a fait une lettre à M. PADOVANI, le Président de HMP, pour lui demander à l'avenir un meilleur entretien du parvis du métro de Frais Vallon.

Ces précisions étant données, je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Effectivement, nous nous sommes rendus, il y a quelques jours encore, faire une visite de quartier, à La Rose et Frais Vallon, et on a pu constater l'état, l'escalator, pas de lumière. Et les pigeons décorent allègrement par couches successives la rampe de l'escalator et d'autres. Donc autant que l'argent accordé soit utilisé pour que non seulement il y ait une propreté, mais aussi pour éviter des maladies, parce que quand on en arrive à ce niveau, c'est pour la santé que nous commençons désormais à nous inquiéter.

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29544-DAH - 16-90 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29637-DSFP – 16-91 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement - Malpassé - Cession de trois emprises à la Métropole Aix-Marseille Provence en vue des aménagements de la rue du Stade et de la rue d'Entremont - Annule et remplace la délibération n°15/1107UAGP du 16 décembre 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT N° 16-29662-DAH – 16-92 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT NORD – Projet de rénovation urbaine de Malpassé - 13^e arrondissement - Concession d'aménagement du Vallon de Malpassé passée avec la SOLEAM - Modification du programme des équipements publics - Approbation d'une convention de participation à passer entre la Métropole Aix-Marseille Provence, la SOLEAM et la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet, dans le cadre du PRU de Malpassé, la modification du programma des équipements publics ainsi que l'approbation d'une convention de participation entre la Métropole Aix-Marseille Provence, la Soleam et la Ville de Marseille.

Ce programme a déjà fait l'objet d'une délibération le 26 octobre 2015, qu'il est proposé aujourd'hui d'abroger. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole, dans le cadre de ses compétences, est devenue maître d'ouvrage des programmes de rénovation urbaine. La raison pour laquelle il nous est proposé d'approuver une nouvelle convention de participation avec la Métropole est de confirmer l'accord de la Ville sur la réalisation par la Soleam des équipements mentionnés au programme des équipements publics qui seront remis à la Ville.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, comme je sais que c'est un secteur où ne mettez pas souvent les pieds, le secteur de Malpassé...

Monsieur RAVIER.- Qu'est-ce que vous en savez ?

Monsieur MARI.- ...Je voulais vous tenir au courant de la situation, ainsi que vous élus, et également Mme CORDIER, qui est administratrice d'HMP, sera intéressée.

Donc, Monsieur le Maire, actuellement des relogements des Cèdres Sud sont en cours et ils se passent mal, ils se passent même très mal. Malgré des engagements qui ont été pris auprès des personnes qui depuis décennies ont cohabité avec les rats, les cafards et les infiltrations, les nouveaux logements qui leur étaient destinés et les propositions qu'ils leur font ne correspondent pas à leurs attentes.

Donc j'ai saisi bien sûr Mme FRUCTUS, M. PADOVANI et le Préfet délégué à la politique de la ville, puisque, Monsieur le Maire, c'était votre job de le faire en tant que maire de Secteur, mais apparemment vous ne vous êtes jamais intéressé à la rénovation urbaine, que ce soit à Malpassé ou ailleurs. Vous l'avez toujours dit, vous êtes cohérent à avec vous-même, ces projets de rénovation urbaine ne vous concernent pas. Il y a quand même des millions d'euros d'argent public qui sont injectés, vous en conviendrez.

Donc je sollicite Mme CORDIER, parce que je n'arrive pas à avoir de retour de Mme FRUCTUS ni de M. PADOVANI, pour attirer son attention sur le fait que l'on propose à des familles qui sont installées depuis des décennies des T2 ou des T3 alors qu'ils disposent de T5. On a proposé des logements, mais là malheureusement c'est trop tard. On a réussi à faire des nouveaux logements sans balcon. Je pense que dans le Sud, à Marseille, c'est quand même sympathique d'avoir un petit balcon, or il n'y a pas de balcon dans ces relogements.

Donc il y a vraiment un mécontentement généralisé dans ce secteur de la manière dont l'état de droit fonctionne. Je dis l'état de droit, ce n'est pas que la Ville de Marseille, c'est également la Politique de la ville que je mets en cause sur ce dossier au niveau de l'Etat où personne n'a fait son job. Ça s'est fait par la bureaucratie qui a agi sur ce dossier et on a des dizaines de familles qui sont aujourd'hui dans la difficulté. Vous avez des cas concrets, des personnes qui ont des meubles qui occupent une salle à manger de 20 m², on va leur proposer une salle à manger de 12 m² et les meubles de toute une vie, il faut qu'il les mette à la poubelle. Voilà, concrètement. Vous avez des personnes handicapées, tous les logements sont aux normes, sauf que les fauteuils roulants ne peuvent pas passer dans les toilettes.

Donc on a des tas d'anomalies dans ce secteur et il aurait été de bon ton que les pouvoirs publics, Politique de la Ville, Vice-Président de la Métropole, Président d'Office d'HLM, se mettent autour de la table et essayent de régler de manière humaine ces quelques soucis. Voilà.

Et je sais que vous n'étiez pas au courant, donc je voulais vous en informer.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI.

Madame CORDIER.- Juste pour dire que ce n'est pas HMP qui gère cela puisque c'est une commission...

Monsieur MARI.- ...Mais c'est un partenaire.

Madame CORDIER.- Non, mais c'est l'Etat, c'est dans le cadre de l'ANRU, c'est ce qui fait que l'on ne passe jamais les relogements dans la commission d'attribution d'HMP. Je peux le regretter aussi, mais c'est comme ça.

Monsieur MARI.- J'ai bien dit qu'il n'y avait pas qu'un partenaire, j'ai bien dit que tout le monde était dans le même sac.

Madame CORDIER.- C'est l'Etat qui fait tout. Et je vous dis, parce que vous me connaissez, vous savez que je suis très ouverte à toutes les demandes ou autres, mais là c'est impossible, ça passe par une commission qui s'appelle la MOUS, où il y a des assistantes sociales, où il y a l'Etat, où il y a tout le monde, et il paraîtrait que c'est le moyen le plus efficace.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme CORDIER.

M. MARI, le bilan que vous nous présentez apporte de l'eau à mon moulin. Il ne suffit donc pas d'annoncer *urbi et orbi* "rénovation urbaine", "agence nationale de rénovation urbaine", des millions d'euros qui coulent à flots, pour qu'enfin, nous, au final, nous obtenions que des familles, des habitants du quartier obtiennent satisfaction. Ils espéraient mieux, ils auront moins, alors que des millions d'euros déjà, c'est vous qui nous l'annoncez, sont gaspillés, ne correspondent pas à la réalité du terrain, aux demandes des familles.

Nous avons donc raison de nous opposer à ce qui est une véritable idéologie et qui a été, M. MARI, vous le savez, et qui est chaque année dénoncé par la Cour des Comptes comme étant un "tonneau des Danaïdes", une politique qui va permettre à celles et ceux qui en sont à l'origine de démontrer ô combien ils sont tolérants, ô combien ils sont pour le vivre ensemble, sans jamais habiter dans ces quartiers bien sûr, pour aboutir déjà, avant que ce soit terminé, à un rejet de ce qui est fait.

Alors, ne vous étonnez pas si effectivement nous sommes fidèles à nous-mêmes et que nous continuons à dénoncer cette politique coupée des réalités. Nous évoquerons, dans quelques dossiers, celui des migrants. Vous nous faites savoir que des familles sont dans la difficulté d'être relogées. Eh bien, il va falloir qu'elles patientent encore, parce que nous allons recevoir, de force ou de force, des migrants qui sont –appelons un chat un chat– clandestins, qui sont démunis de tout, de logement, d'emploi, de formation, de leur famille, on y reviendra. Ils ont préféré venir ici, à l'âge où l'on a toutes ses facultés, toutes ses forces, ils ont préféré venir ici plutôt que de combattre pour leur patrie et sauver leur famille. Ils ont laissé leur famille là-bas. Et nous allons être obligés, mais je vois qu'il y a déjà des volontaires pour les accueillir et je les en remercie, nous allons être obligés de leur trouver des logements, alors que nous sommes déjà dans une très grande difficulté. Eh bien, à cette difficulté à venir s'ajoute celle-là, qui consiste à avoir fait encore une fois n'importe quoi.

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29662-DAH - 16-92 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

(M. MAGGIO commence la présentation du rapport suivant)

Madame CORDIER.- Excusez-moi ! Permettez-moi de revenir sur le vote du rapport 92 7S. Vous êtes donc contre un aménagement qui va améliorer le cadre de vie des habitants des Lauriers, des Cyprés...

Monsieur RAVIER.- Si j'avais encore un doute, M. MARI vient de me confirmer que l'on a droit au fiasco ! Enfin, M. MARI, c'est quand même quelqu'un en qui on doit avoir confiance !

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, ne généraliser pas ! Vous faites une généralité d'un point précis.

Monsieur RAVIER.- M. MARI dit que je ne vais pas aux Lauriers, tel que vous le savez. J'y suis allé assez souvent en tout cas pour faire ce que vous n'avez jamais fait, permettre aux jeunes de l'association de football du quartier d'avoir enfin un local qu'ils vous avaient réclamé depuis des années et que vous ne leur avez jamais accordé ! Le Président du club m'a même remercié, un peu la mort dans l'âme car cela lui a fait mal à l'estomac de le faire, mais il l'a fait quand même, il a été obligé de signaler que la Mairie de Secteur avait permis à ces jeunes, qui faisaient leurs feuilles de match dans le hall de l'immeuble ou chez l'habitant, d'avoir un local, ce que nous n'avez jamais fait pour eux. Eh bien, nous, nous l'avons fait !

Et nous sommes, avec Mme D'ANGIO, très au fait de ce qui se passe dans l'école, qui est dans un état déplorable depuis un incendie au mois de juillet car les travaux n'ont pas été faits. Je m'y suis rendu encore une fois au lendemain du foudroyage de la tour, c'est la même zone, et j'ai même visité le chantier de la mosquée !

Monsieur JOHSUA.- Quel courage !

Monsieur RAVIER.- Oui, il était 20 h, j'étais tout seul. Et j'ai été très bien accueilli, et beaucoup mieux accueilli par les responsables de ce projet que je ne le suis quand je suis avec vous, par exemple. Comme quoi, vous voyez ! Et nous aurons peut-être l'occasion de discuter de ce que j'ai pu entendre et du

dialogue sinon constructif, en tout cas très franc, serein, apaisé, que j'ai pu avoir avec ce Monsieur pendant une bonne heure et demie. Donc, je me rends aux Lauriers, aux Cèdres, je me rends partout !

Madame CORDIER.- Vous avez voté contre le réaménagement des Cèdres, c'est très bien ! Je pense que vous ne le lui avez pas dit, parce que vous pratiquez toujours la même politique, c'est-à-dire dire la langue de bois. Vous avez un langage variable suivant...

Monsieur RAVIER.- ...Comment pouvez-vous m'accuser de langue de bois alors qu'il n'y a pas plus franc, plus direct, et j'assume totalement ! Vous pourrez en diffuser, c'est une question à la fois de principe et de résultats. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ce qu'attendent les familles, on vient d'en avoir ici le porte-parole.

Madame CORDIER.- Mais pas du tout !

Monsieur RAVIER.- Mme CORDIER, nous savons qu'à l'image de votre acolyte, à votre droite, vous êtes devenue une passionaria des cités, constatant que dans les noyaux villageois vous preniez beigne sur beigne ! C'est votre droit désormais d'essayer de détrôner la reine Sylvie pour vous accaparer ces territoires en déversant des millions d'euros chaque fois que vous le pouvez. C'est votre droit, c'est votre politique, je ne dis pas que..., ce sont vos choix ! Eh bien, nous, nous avons d'autres choix ! Donc chacun les assume ! Nous rendons la parole à M. MAGGIO pour le rapport

RAPPORT N° 16-29600-DAH – 16-93 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT NORD – Projet Urbain Partenarial de la Montée de l'Étoile - 13e arrondissement - Approbation du programme des équipements publics relevant de la compétence communale et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Métropole Aix-Marseille Provence pour sa mise en œuvre. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet, dans le cadre du Projet Urbain Partenarial de la Montée de l'Etoile, l'approbation du programme des équipements publics relevant de la compétence communale et se limitant aux ouvrages d'éclairage public. Le montant, estimé à 42 151,39 euros hors taxes, sera intégralement mis à la charge de l'opérateur Bouygues Immobilier dans le cadre de la convention de PUP signée avec la Métropole. Il conviendra également d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de participation financière conclue avec la Métropole Aix-Marseille Provence. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Madame MASSE.- Sur ce rapport, Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les élus, je pense que l'on peut déjà se féliciter d'un projet partenarial avec l'aménageur, avec la société, pour qu'elle puisse prendre aussi à sa charge, et ce que l'on demandait depuis très longtemps, toutes les actions, les permis de construire sur l'ensemble de Marseille et plus particulièrement sur notre territoire, ici.

Mais je me dois encore de signaler que malgré tous ces aménagements, tout va arriver sur une seule voie qui est déjà en pleine saturation. Donc encore une fois, Monsieur le Maire, peut-être que vous devriez, vu que vous aussi vous vous élevez contre l'urbanisation intensive, prendre un peu plus le taureau par les cornes et faire quelque chose, parce que je pense que vous êtes, surtout sur ce sujet-là, le Maire qui ne fait rien ! Donc c'est plutôt au Maire de Marseille que je m'adresse et aux élus qui sont ici dans cette salle pour...

Un intervenant dans les rangs du groupe Marseille En Avant.- Vous lui direz lundi matin !

Madame MASSE.- Mais bien sûr ! Mais aussi le dire ici, et vous écouter aussi ! Mesdames et Messieurs les élus de la Mairie de Marseille, ici aussi, dans ce Conseil d'arrondissements, entendre votre voix sur cette problématique qui nous touche sur l'ensemble de notre secteur. Merci beaucoup.

Monsieur RAVIER.- Il faut quand même avoir les reins solides pour sortir de tels arguments qui n'en sont pas. De la part de la sœur de "super bétonneur", c'est quand même fort de café d'entendre cela ! C'est quand même vous qui avez ouvert à l'urbanisation ce secteur. C'est vous qui êtes en train ou c'est

vous qui avez permis la déforestation, le fait de tuer le dernier poumon vert de Château-Gombert ou les Médecins, les Xaviers, avec des décisions prises par Monsieur votre frère. Vous êtes à l'origine...
(Réprobations simultanées de Mme MASSE)

Monsieur RAVIER.- Nous, nous sommes là depuis deux ans et demi. Tous les aménagements, toutes les programmations sont le résultat de vos décisions, Mme MASSE, avec vos amis de la majorité municipale. Vous êtes main dans la main pour bétonner, pour ce qui est fait dans notre secteur, de Château-Gombert jusqu'à Giraudy, jusqu'à Sainte-Marthe et Le Merlan.

Vous êtes dans une folie bétonnière, vous êtes la bétonneuse en chef et vous avez le culot de nous faire la leçon, alors que nous sommes les seuls depuis des années, et même lorsque j'étais seul dans mon petit coin, eh bien, j'étais le seul à le dénoncer ! Et aujourd'hui, vous essayez de vous faire passer pour celle que vous n'êtes pas. Vous avez largement et vous continuez largement à cautionner cette politique de bétonnisation. N'essayez pas de faire croire le contraire ! Personne n'y croit, personne !

Nous passons au vote sur ce rapport, où nous passons quand même de 63 à 55 logements sociaux. Les logements sociaux, vous y êtes toujours favorable ?

Mme PONCET-RAMADE, vous voulez prendre la parole ?

Madame PONCET-RAMADE.- Simplement, je vote contre ce dossier.

Madame CORDIER.- Je voudrais préciser que ce projet, c'est dans le cadre de la reconstruction de la cité (...) qui était au chemin des Jonquilles et qu'il est au chemin des Jonquilles, même si cela s'appelle la Montée de l'Etoile. Ce n'est pas à Château-Gombert, c'est sur le chemin des Jonquilles.

Monsieur RAVIER.- Peu importe !

Madame CORDIER.- Et cela a été la destruction d'un site et de logements sociaux, c'est normal qu'il y ait une part de logements sociaux. C'est tout.

Monsieur RAVIER.- C'est normal, oui et non, Mme CORDIER ! Nous sommes à plus de 45 % de logements sociaux sur l'ensemble du secteur ! Vous ne pensez pas que le partage, le vivre ensemble, l'équité comme l'égalité pourraient être de mise dans les autres secteurs ? Chez Mme BOYER, par exemple, juste à côté, ce n'est pas très loin !

Madame CORDIER.- Je pense, Monsieur le Maire, que votre Adjoint au logement vous le dira peut-être, mais il sait exactement que l'on a certains logements sociaux où personne ne veut aller. Donc ce serait bien que l'on mette un peu du logement neuf, parce que le logement social n'est pas fait que pour certaines catégories de personnes. On doit avoir un parcours de logement normal. Donc il est important que l'on puisse proposer du logement décent, du logement neuf, à des personnes, à des étudiants, à des jeunes travailleurs, à des gens qui sont dans le besoin...

Monsieur RAVIER.- Mme CORDIER, expliquez-nous pour quelles raisons certaines familles ne souhaitent pas aller dans ces logements qui se trouvent dans certains quartiers ! Donnez-nous en les raisons, allez jusqu'au bout, donnez-nous les raisons ! Vous prenez par exemple un appartement à Frais Vallon, qui est spacieux...

Madame CORDIER.- ...Peut-être que le Maire de Secteur, c'est peut-être sa faute, il vote contre ces aménagements devant les cités. C'est aussi cela ! Et quand vous regardez la modification, parce que moi j'habite dans le 13^e depuis longtemps que vous...

Monsieur RAVIER.- ...Vous n'habitez pas au même endroit !

Madame CORDIER.- ...Excusez-moi...

Monsieur RAVIER.- Vous n'allez pas faire pleurer Margot quand même ! Vous n'allez nous faire croire que vous habitez dans un quartier en difficulté, encore moins dans une cité ! On n'est pas là pour se jeter à la figure nos vies privées !

Madame CORDIER.- Je connais le secteur beaucoup mieux que certains, et le secteur de Malpassé, je le connais depuis longtemps et je trouve qu'il commence à avoir une autre allure avec la rue... et tous les magasins qui sont autour. Et à un moment, on en avait besoin. Là où il y avait 80, on n'était pas à 40, on était à 99 % de logements sociaux et il était important que l'on puisse mettre autre chose. C'est tout ! Chacun y voit comme il veut, il y a quelquefois des solutions à des endroits où il y a eu des erreurs, elles

ont été faites du temps de M. DEFFERRE, donc je ne vais pas commencer à dire "c'est la faute à untel ou untel", il y a des aménagements où les gens se sont trompés, il est de notre devoir de remédier à cela, avec les moyens que l'on a !

Monsieur RAVIER.- Je ne comprends toujours pas. Vous ne nous avez toujours pas expliqué pour quelles raisons dans les logements, au hasard, de Frais Vallon, qui sont à la base plutôt spacieux, Frais Vallon qui bénéficie du métro, Frais Vallon qui bénéficie d'un bureau de Poste, de présence sociale, qui bénéficie d'un terrain de football complètement rénové avec un revêtement synthétique, il l'avait déjà été, mais des dégradations telles ont conduit à devoir réinvestir pour une réinauguration près de 600 000 euros. M. MIRON, vous vous en souvenez, nous étions présents. Donc il y a un terrain de foot, il y a le métro, il y a une piscine, c'est tellement rare que l'on n'y pense pas ! Et pourtant, j'aurais dû y penser parce que c'est un équipement rarissime. Il y a tout à Frais Vallon, tout ! Il y a une crèche, une école, un collège. Qu'est-ce qui manque à Frais Vallon qui conduit les familles à ne pas vouloir y habiter ? Mais soyez directe ! Allez ! Donnez-nous la raison, Mme CORDIER !

Il y a eu des générations avant celles qui occupent aujourd'hui, des générations de Marseillais qui ont occupé ces logements il y a des dizaines d'années, et c'était les mêmes, ils venaient d'être construits et ils ne s'en sont pas plaints ! Ils ne les ont pas dégradés, ils ne se sont pas mis à dealer, ils ne se sont pas mis à braquer, à agresser, etc., etc. Un phénomène face auquel vous restez à la fois impuissante et même sourde et muette, que vous ne voulez pas voir, et il se reproduira la même chose...

Monsieur MARI.- ...Vous dites que tous les gens de Frais Vallon sont des dealers ?

Monsieur RAVIER.- Mais non ! Mais bien sûr que non ! Si les familles ne veulent pas s'installer à Frais Vallon, c'est parce qu'il y a au pied de leur immeuble, chère Madame, au pied, devant l'entrée de l'école primaire, des trafics de drogue ! On a même trouvé sur un élève quelques barrettes, sur un élève de primaire ! A Frais Vallon, vous avez, mais je crois que cela a été effacé, les horaires d'achat de shit. Il y règne un couvre-feu dès que la nuit tombe et les gens ont peur d'aller habiter à Frais Vallon ! Ils ont peur, quelle que soit la nationalité ou l'origine des familles. Ils ne veulent pas et je les comprends !

Et je n'évoquerai pas, tout en l'évoquant, les conditions indignes, avec les rats qui pullulent non seulement dans la cité, mais même dans les appartements, parce que le bailleur ne fait pas son travail. Le bailleur ne fait pas son travail ! Alors, il faudrait qu'il le fasse, parce qu'il y a là des dizaines, voire des centaines de logements qui sont vacants. Il pensait peut-être pouvoir y mettre les migrants.

Et c'est bien dommage parce que nous sommes obligés donc de verser, de déverser des millions d'euros chaque année pour reconstruire, pour rénover, pour construire ailleurs, alors que là nous avons un parc qui, encore une fois, est laissé à l'abandon.

Madame CORDIER.- Vous allez votre contre la rénovation ?

Monsieur RAVIER.- Nous allons voter "pour", chère Madame !

Madame CORDIER.- Non, mais quand il y aura le projet de rénovation de Frais Vallon qui va venir, vous allez voter "contre" alors ?

Monsieur RAVIER.- Mme PONCET-RAMADE voudrait intervenir.

Madame PONCET-RAMADE.- Oui, c'est à propos de Frais Vallon. Quand j'ai étudié le dossier de Frais Vallon, j'ai étudié la création de Frais Vallon, et je voudrais quand même blanchir M. DEFFERRE qui ne mérite pas autant d'indignité.

Au moment où on construit Frais Vallon, il y a un plan d'architecture, qui est joint dans le dossier. Je crois que c'est M. RAVIER...

Monsieur RAVIER.- ...Non, c'est Mme CORDIER qui a parlé de M. DEFFERRE. Tout le monde l'a entendue !

Madame CORDIER.- Oui, mais de Malpassé !

Madame PONCET-RAMADE.- Il y a un dossier qui a été construit avec un plan que j'ai vu, que l'on trouve dans les archives. Et là, il y a un courrier du Gouvernement qui dit : "Vous allez doubler le nombre d'habitations et de logements sur Frais Vallon". Et Gaston DEFFERRE répond : "Non, il n'en est pas question. Il y a un plan d'architecture qui est prévu, avec des espaces verts, etc., je ne doublerai pas le nombre des habitants". A l'époque, il avait été prévu le rapatriement à Marseille des rapatriés d'Algérie, et il a été obligé de s'exécuter sur ordre du Gouvernement de De Gaulle. Et voilà pourquoi Frais Vallon,

effectivement, n'est pas ce qu'il était au départ, n'est pas ce qu'il avait été prévu. Il a été fait en état d'urgence. Je sais bien, on peut toujours salir ceux qui sont morts, mais il faut savoir quelquefois dans quelles conditions ils ont agi et comment cela s'est fait. Donc je tenais simplement à rectifier cela.

C'est un programme sur la mixité sociale, il y avait déjà des raisons. Mme CORDIER, le problème, là, c'est qu'il y a quand même près de 300 logements, on augmente le nombre de logements de 9, et on diminue le nombre de logements sociaux de 8. La seule ville où il n'y a pas de problème de logements sociaux et où il y a un parfait maillage entre les deux, c'est la ville de Lyon, parce que le Maire a posé comme dogme : dans tout immeuble qui se construit, on doit avoir 20 % de logements sociaux.

Monsieur RAVIER.- Vous n'avez qu'à déménager à Lyon !

Madame PONCET-RAMADE.- Attendez, je ne vais pas déménager parce que...

Monsieur RAVIER.- ...Et moi non plus !

Madame PONCET-RAMADE.- Je ne vais pas ne plus parler parce que vous me conseillez de déménager ! Je suis désolée, mais moi j'ai le droit de parler autant que vous ! Je suis désolée, laissez-moi terminer !

Monsieur RAVIER.- Je vous rends la parole, je fais juste une parenthèse. Si je me suis permis de rappeler ce conseil, il n'est pas mon conseil, mais c'était celui de M. MIRON lorsque je me plaignais, lorsque Calimero se plaignait de ne pas obtenir ce que les Lyonnais ont obtenu en matière de gestion des équipements sportifs, et on m'avait répondu : "Vous n'avez qu'à déménager à Lyon" ! Vous ne vous en rappelez pas, moi oui, donc je me permets de le faire.

Madame PONCET-RAMADE.- Moi, je ne suis pas capable de faire ce genre de réponse. Toujours est-il que dans la ville de Lyon, les logements sociaux sont répartis équitablement dans tous les secteurs de la ville chaque fois qu'il se construit des logements. Je vous remercie. Et M. COLLOMB a obtenu la paix sociale dans sa ville !

Monsieur RAVIER.- Bien sûr ! Par contre, c'est le feu aux alentours, dans la couronne lyonnaise. Mais pour nous, la couronne est l'intérieur.

Alors, le maillage, Mme PONCET-RAMADE, le vivre ensemble, les habitants n'en veulent plus. Le maillage, le vivre ensemble, encore faut-il que les habitants le souhaitent !

Et les logements sociaux, quand vous évoquez les termes "logement social ou logements sociaux", eh bien, les habitants historiques des quartiers, des noyaux villageois, leurs cheveux se dressent sur la tête parce qu'ils savent très bien que c'est source quasi inévitable de problèmes, car on va y loger là, par l'intermédiaire de la Préfecture, par exemple, des familles lourdes, aux attitudes critiquables, voire condamnables, et des familles pour lesquelles il n'y a aucun suivi et qui en quelques années, je vais devoir rappeler l'anecdote du Vieux Moulin ! Non, on l'a entendue trop de fois !

Mais quand même, la dernière question que je pose au bailleur de la cité du Vieux Moulin en 2014, alors que nous sommes en pleine rénovation, je lui pose la question de savoir de combien d'années date l'immeuble qui aurait dû être flambant neuf et qui était déjà dégradé. Et là, ce n'était plus le bailleur qui m'avait répondu, c'était le contribuable, il m'a dit : "Deux ans, et il faudra lancer un nouveau programme de rénovation dans quelques années".

Voilà la réalité dans trop de quartiers ! On rénove, on fait du maillage, soi-disant, et les problèmes ne font qu'être déplacés. Et ils sont créés dans des zones où ils n'existaient pas ! Eh bien, cela, nous n'en voulons pas ! Nous n'en voulons plus !

Nous mettons ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29600-DAH - 16-93 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", et du groupe "Marseille en avant", vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29691-DAH – 16-94 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – ZAC de Saint-Just - 4e et 13e arrondissements - Approbation du programme modificatif des équipements publics réalisés par la SOLEAM au titre de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de la ZAC de Saint-Just, l'approbation du programme modificatif joint des équipements publics réalisés par la SOLEAM. Le transfert de la concession d'aménagement à la Métropole et l'intégration des nouveaux aménagements de la zone logistique du Dôme dans le programme de la concession conduisent la Métropole à modifier le programme des équipements publics de la ZAC, dans le cadre de la mise à jour du dossier de réalisation.

Cette modification concerne l'aménagement des espaces dévolus au stationnement des véhicules légers et des poids lourds, la réalisation de bâtiments à usage de stockage et de restauration de la salle de spectacle du Dôme, pour un montant qui est estimé à 900 000 euros TTC.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29691-DAH - 16-94 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29641-SPU – 16-95 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – 4^e et 5^e, 6^e et 8^e, 9^e et 10^e, 11^e et 12^e, 13^e et 14^e arrondissements - Avis sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation par débordement de l'Huveaune et de ses principaux affluents en tant que Personne et Organisme Associé (POA) avant enquête publique (article R.562-7 du Code de l'Environnement). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du PPRI, le Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Huveaune en tant que Personne et Organisme Associé, avant enquête publique sous réserve d'amélioration et d'adaptation aux contraintes, ainsi que de clarification et d'accompagnement pour le public.

La Mairie de Secteur en profite d'ailleurs pour rappeler que des permanences se tiendront avec Monsieur le Commissaire Enquêteur, donc M. MONTFORT, qui a pris contact avec nous la semaine dernière.

Je vous précise les permanences : le vendredi 18 novembre de 9 h à 12 h, le jeudi 1^{er} décembre de 9 h à 12 h aussi, et le vendredi 9 décembre de 14 h à 17 h. Toutes les doléances pourront aussi être inscrites sur le cahier prévu à cet effet et tenu à disposition du public en Mairie.

Je vous remercie. Monsieur le Maire, voulez-vous bien mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29641-SPU - 16-95 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-96 7S - OBJET : Pour une commune sans migrants. (Rapport distribué en séance)

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Je sou mets donc au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant.

Après le démantèlement, en prévision ou comme objectif, de la "jungle" de Calais ainsi que de l'accueil par la France de près de 30 000 migrants, –j'ai retenu le terme officiel, encore une fois, mais le terme réel c'est évidemment "clandestins"– de 30 000 migrants sur deux ans, consécutivement au plan de relocalisation décidé par la Commission européenne –un organe ô combien antidémocratique qui n'échappe à aucun contrôle ni à aucun vote–, le Ministère de l'Intérieur, plus préoccupé par ce qui se passe à l'extérieur, est en train de préparer un schéma visant à disséminer près de 12 000 migrants dans toutes les régions de France, exception faite pour l'Île de France et la Corse –allez savoir pourquoi, ils ont peut-être des arguments plus persuasifs, des arguments plus convaincants–. Déjà, des villages ont été sélectionnés par les Préfectures, sans aucune concertation préalable avec les populations et les exécutifs locaux concernés. Marseille est fortement concernée et le 7^e Secteur, comme cela a été déjà le cas dans le village de la Croix-Rouge, se verra –n'en doutons pas– imposé un flot de migrants. L'autoritarisme de la décision du Gouvernement, de plus, comme le silence du Premier Magistrat de la Ville de Marseille, montre combien le mépris pour les Marseillais n'a aucune limite.

Au nom des Droits de l'Homme, Marseille s'apprête à accueillir, loger et nourrir –soigner aussi– des nouveaux migrants et peut-être des milliers de migrants alors que la liste des Marseillais en attente de logement –nous en avons parlé– s'allonge tous les jours inexorablement, sans parler évidemment de ceux qui attendent un emploi, alors que 25 % des Marseillais vivent en dessous du seuil de pauvreté et que beaucoup trop de petits Marseillais ne font qu'un repas par jour, celui qu'ils peuvent prendre à la cantine de leur école.

Je vais donc vous lire le rapport très rapidement.

"Les droits des Marseillais sont sacrifiés sur l'autel d'une politique migratoire insensée dont le Maire de Marseille est le complice silencieux, parce que convaincu du bien-fondé de la décision autoritaire et unilatérale de l'Etat.

L'accueil de migrants génère un coût financier et social que Marseille, soumise à la baisse des dotations de l'Etat couplée à une gestion désastreuse, ne peut plus supporter sans augmenter la fiscalité locale.

Comment peut-on encore demander aux Marseillais, déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale, de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur le territoire de leur commune ?

L'exemple de la "jungle" de Calais montre que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les habitants, nuit à l'ordre public, asphyxie l'économie locale et menace l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement."

Et pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à vous référer aux témoignages des commerçants, des routiers, bref, des Calaisiens, les vrais, ceux qui habitent à Calais depuis longtemps et qui subissent ce vivre ensemble.

"Doit-on rappeler que les corridors migratoires empruntés par les migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République Française en vue de commettre des attentats contre les Français – et tous ceux qui vivent bien sûr sur notre territoire–. Aujourd'hui personne ne peut plus affirmer que certains terroristes et ennemis de la France soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation.

Nous ne pouvons que constater que l'immigration massive –car l'origine du problème est là– comme la démission de l'Etat devant l'islamisme radical nourrissent les revendications communautaristes contraires au principe de laïcité, principe –constitutionnel– que sont tenus de respecter les élus locaux dans la mise en œuvre de la politique municipale.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Article 1

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande à Monsieur le Maire de Marseille de défendre les intérêts de Marseille et des Marseillais en inscrivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal l'approbation de la Charte "Ma commune sans migrants" ci-annexée.

Article 2

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'organisation d'une réunion d'information et de concertation avec tous les Maires de Secteur et en ordonnant un référendum citoyen pour connaître la volonté des Marseillais. C'est bien la moindre des choses !

Article 3

Conformément à l'article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal."

Monsieur RAVIER.- Et pour que l'information soit complète, la Charte que nous proposons au Maire de Marseille comporte huit points que je vais vous lire également.

1. *Les communes signataires s'engagent à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'Etat Français de l'Accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.*
2. *Les communes signataires s'engagent à s'opposer au plan d'accueil de migrants consécutif au démantèlement de la jungle de Calais.*
3. *Les communes signataires s'engagent à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière.*
4. *Les communes signataires s'engagent à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou à l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).*
5. *Les communes signataires s'engagent à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des*

camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la commune.

6. *Les communes s'engagent à utiliser tous les moyens de communication à leur disposition pour faire connaître leur opposition à l'accueil de migrants sur leur territoire.*

7. *Les communes organiseront une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil des migrants et les raisons objectives qui motivent une opposition à leur accueil.*

8. *Adoptée en Conseil Municipal, cette motion doit être communiquée aux représentants de l'Etat dans l'arrondissement et le département de la commune, au Conseil Départemental et au Conseil Régional dans lequel la commune a son siège.*

Mesdames et Messieurs, qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, comme vous le savez, tout ce qui exagéré est insignifiant. Tout d'abord, je vous rappellerai que les accords du Touquet datent de 2003. Ces accords du Touquet ont été signés par un certain Ministre de l'Intérieur appelé Nicolas SARKOZY, qui a mis les frontières de l'Angleterre à Calais, comme l'auraient voulu les Anglais lors de la Guerre de 100 ans.

Monsieur le Maire, dans ce terme de migrants, vous savez qu'il y a des hommes, des femmes, des enfants, qui fuient les persécutions...

(Réflexions dans la salle : "Allez, allez !")

Monsieur RAVIER.- Je vous demande de laisser M. MARI s'exprimer, comme les autres intervenants à suivre.

Monsieur MARI.- Merci. Ces hommes, ces femmes et ces enfants fuient les persécutions, les guerres, comme l'ont fait nos ancêtres espagnols, italiens, arméniens, et on pourrait continuer.

Monsieur le Maire, 12 000 migrants, 12 000 hommes et femmes qui sont aujourd'hui dans des conditions abominables, des conditions indignes d'un Etat de droit comme la France. 12 000 personnes également qui font subir des nuisances à une population calaisienne qui n'a rien demandé ; ceci, c'est une vraie réalité.

Monsieur le Maire, on parle de pouvoir répartir 12 000 personnes dans 20 régions. J'ai pris ma calculette : 12 000 personnes sur 20 régions, cela fait 600 personnes par région. La région PACA, Monsieur le Maire, comme vous le savez, c'est 5 millions d'habitants. D'ailleurs, vous pourriez demander, je vois qu'il y a votre collègue (...) qui a beaucoup de temps libre puisqu'il assiste au Conseil d'Arrondissements, il pourrait peut-être expliquer à votre chef de file Marion, celle pour qui vous avez "tué" le père, si j'ai bien suivi, Caius et Brutus. Donc votre chef de file Marion, vous lui expliquerez qu'à 3 millions près elle avait raison, il y a 5 millions d'habitants dans la région PACA. Et sur les Bouches-du-Rhône, cela représente à peu près 2 millions.

Soyons larges, Monsieur le Maire, sur les 600 personnes prévues dans la région PACA, on est un département assez riche dans les Bouches-du-Rhône, accueillons 300 personnes. Et sur ces 300 personnes, Monsieur le Maire, 150 à Marseille, même si Marseille c'est 850 000 habitants et le reste des Bouches-du-Rhône 1 100 000. Sur les 150 personnes à Marseille, Monsieur le Maire, on répartit par secteur et cela fait à peu près 20 personnes par secteur. Et si l'on continue encore par arrondissement, Monsieur le Maire, cela fait 10 personnes par arrondissement, cela fait deux ou trois chambres.

Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de répartir des personnes qui prennent la place des logements sociaux existants, il s'agit de les mettre dans des centres d'accueil. Ma collègue Florence MASSE, tout à l'heure, si vous lui accordez la parole, vous expliquera comment cela se passe à La Croix-Rouge, elle s'est rendue sur place.

Donc, arrêtez, Monsieur le Maire, une fois de plus, d'agiter les peurs, des peurs qui peuvent faire naître la violence ! Une fois de plus, Monsieur le Maire, vous vous adressez aux plus bas instincts de nos concitoyens. Une fois de plus, vous n'avez qu'un but, Monsieur le Maire : faire le buzz. Oui, le buzz ! Le buzz pour masquer le vide sidéral de votre gestion de la Mairie de Secteur, de votre action.

Le seul point positif de votre action, Monsieur le Maire, je vous l'ai déjà dit une fois, vous êtes un bon président de Comité des Fêtes ! C'est vrai qu'il y a quelques petites fêtes sympathiques dans le parc de la Mairie de Secteur, mais je pense que c'est plus grâce à la qualité de vos Services qu'à vous-même.

Monsieur le Maire, occupez-vous plutôt de la L2, de la ZAC de Sainte-Marthe, de l'urbanisation galopante dans notre secteur, des déficits en équipements publics, de la revitalisation de nos noyaux villageois ! Votre bilan, Monsieur le Maire, c'est zéro, c'est nada, c'est niente, c'est walou ! Voilà, Monsieur le Maire.

Donc, Monsieur le Maire, bien entendu nous voterons contre ce rapport. Mais encore une fois, que d'effets de manche pour 10 personnes par arrondissement dans des centres d'accueil !

Monsieur JOHSUA.- Quelques remarques pratiques, Monsieur le Maire, avant d'en arriver aux questions de principe que vous avez développées longuement dans la Charte que vous nous avez lue, qui n'est pas à disposition.

Alors, moi je n'applaudis pas, je trouve que c'est exagéré, je n'aboutis pas du tout aux chiffres qu'il avance. Moi, j'aboutis à 30 sur les 13^e et 14^e arrondissements, au lieu de 20. Une grosse polémique !

Alors, c'est vrai que vous êtes fâché avec l'arithmétique et les mathématiques au Front National, c'est une question qui est stupéfiante. Marion MARECHAL-LE PEN, on ne sait pas où elle habite, c'est le moins que l'on puisse dire.

Après, c'est très facile, vous savez, dès la classe de 5^{ème} on sait que ce qui va distinguer les enfants en difficulté de ceux qui le sont moins, c'est la question des pourcentages. C'est très difficile les pourcentages, et manifestement pour vous aussi.

Si nous nous en tenons simplement aux 12 000 migrants de Calais, je vous donne les chiffres en pourcentage, cela fait 2 pour 10 000 dans la population de toute la région. Cela nous fait 164 à Marseille et 30 dans le 13-14. Et 30 dans le 13-14, cela signifie plusieurs fois les gens qui sont passés déjà à la Croix-Rouge. Mais ceci, comme les journaux l'ont noté à cette époque-là, vous ne saviez même pas qu'ils existaient, vous ne les aviez même pas vus ! Donc ils ne gênaient en rien. Ils sont là, vous ne les avez pas vus passer. Et vous ne voyez pas passer ceux-là !

Alors maintenant, juste après en dessous, ça c'est le transfert maintenant, ce n'est pas la proportion, vous appelez 30 personnes un flot. Victor Hugo serait très étonné quand même dans l'exagération de l'affaire. C'est quoi une goutte alors ? Je ne comprends pas où commence le flot et où commence la goutte dans cette affaire. C'est quoi le flot ? Le flot, mais vous avez des affiches partout, des migrants en flot qui écrasent la population marseillaise, c'est 30 personnes ! Mais, Monsieur le Maire, c'est quoi cette histoire-là ? C'est de l'histoire pratique. Mais je vais venir sur les principes parce que, moi, je ne m'en tiens pas seulement à cette question, je vais poser la question générale.

Et sur la question de Calais, ce qui peut-être me distingue d'autres, alors Stéphane MARI a parlé de la question des accords du Touquet, qui effectivement nous réduisent, nous, au rang de la situation des Turcs qui gèrent les réfugiés pour l'Union Européenne et que l'on paye, parce que l'argument que l'on nous donne : "C'est les Anglais, ils payent". Mais enfin, les Anglais, ils n'ont qu'à gérer leur frontière. C'est facile à régler la question de Calais, il faut annuler les accords du Touquet et puis faire en sorte qu'ils soient réglés en Angleterre, qui n'est même pas dans l'espace Schengen et qui maintenant vient de décider de quitter l'Europe !

Alors cela n'y est pas, ne je sais pas pourquoi cela n'y est pas. Pourtant c'est votre position officielle, ce qui montre bien que ce vous voulez, c'est faire peur aux gens. Cela n'y est même pas dans ce que vous proposez. Alors que j'entends Marine LE PEN tous les deux jours dire : "Il ne faut plus les accords du Touquet", cela n'y est même pas, vous, cela ne vous intéresse pas. Ce n'est pas la solution concrète qui vous intéresse, c'est de faire peur aux gens.

Ensuite, vous dites : "mais ces gens-là vont prendre la place des pauvres", etc. Mais par exemple aux Lauriers, et ceci, c'est la démagogie, nous venons de voir le vote que vous avez émis, il y a des pauvres là-bas, et vous avez voté "contre" la rénovation qui était là parce que c'est mal fait, parce que ci, parce que ça, mais vous avez voté "contre", vous n'avez pas apporté une seule solution. Vous dites que c'est pour les pauvres, bien sûr que non ! Ce n'est pas cela, vous voulez agiter les peurs; pour très peu de monde, pour faire en sorte d'agiter les peurs en questions.

Et maintenant, venons-en aux questions de principe. Vous dites que ce sont les Droits de l'Homme, mais ce ne sont pas les Droits de l'Homme. C'est un principe général, les Droits de l'Homme, et une fois de plus, je vois bien que vous êtes contre cela, vous nous avez expliqué plusieurs fois que vous étiez contre les Droits de l'Homme, autrement dit contre la Révolution française et la Révolution américaine, parce que c'est la première qui en a parlé, c'est quand même la Révolution américaine. Et on en revient toujours sur la même question : les hommes et les femmes naissent libres et égaux en droit ! Vous n'êtes pas d'accord avec ça parce que vous n'êtes pas un humaniste. Voilà, ceci, c'est le fond de la question !

Maintenant, si vous êtes d'accord avec cela, on commence à discuter. Mais vous n'avez pas le droit simplement, Monsieur le Maire, je ne veux pas être en désaccord idéologique, mais il y a des lois que vous devez respecter ! Et ces lois, peut-être qu'un jour vous arriverez au pouvoir, j'espère que Dieu nous protégera de cela, mais peut-être qu'un jour vous y arriverez, et vous l'avez dit souvent : "je respecte la loi et le jour où on sera au pouvoir, on changera la loi". Donc respectez-là !

Et dans les lois que notre Pays a signées, il y a la Convention de Genève, il y a très longtemps. Il y a des lois que nous avons signées à l'ONU qui font que nous respectons le statut de réfugié. Vous nous dites, par ailleurs, que les migrants c'est les clandestins, mais vous rigolez ! Où avez-vous vu cela ? Prenez un dictionnaire ! Un clandestin, c'est quelqu'un qui n'a pas de papiers ; les réfugiés et les migrants que nous avons ont des papiers !

Plusieurs élus.- Non, ils n'ont pas de papiers !

Monsieur JOSHUA.- Comment "non" ? Mais arrêtez ! Vous parlez sans savoir ! Bien sûr qu'ils ont des papiers ! La question, c'est de vérifier s'ils ont droit au statut de réfugié, savoir si les papiers ne sont pas des faux papiers, ceci est une autre question. Mais enfin, s'ils les ont ces papiers, ce n'est pas vrai que ce sont des clandestins ! Et même si on parlait de clandestins, moi je suis même prêt à prendre des clandestins, comme vous le savez, ce n'est pas la question que l'on discute. Il y a un statut de réfugié, et notre Pays, par la Constitution que nous avons, a signé le fait de respecter ce statut.

Monsieur le Maire voudrait nous faire voter quelque chose qui est anticonstitutionnel. Et non seulement qui est anticonstitutionnel, qui est contre l'ensemble des choses que nous avons votées depuis la Première Guerre Mondiale, ceci c'est la Convention de Genève à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, vous allez nous faire remonter jusqu'où ? Nous faire remonter à l'époque de PÉTAIN, ceci, j'avais bien compris, mais là ce n'est même pas ça, c'est à 1914 que vous voulez nous faire remonter.

L'humanité n'a pas signé ces relations justement parce qu'il y a le statut des réfugiés partout dans le monde. Et vous ne voulez pas le respecter ? C'est ce que vous voulez nous dire ?

Il y a un statut, vous le connaissez le statut ? On peut en discuter un jour, peut-être pas ici, faites un colloque, on viendra discuter du statut des réfugiés. Je suis sûr que vous ne l'avez même pas lu. Vous ne savez pas ce qu'est la Convention de Genève. Vous voulez faire peur à tout le monde. Donc on discute des questions pratiques : 30 personnes. C'est avec ça que vous allez balayer tout un Conseil d'Arrondissements, pour 30 personnes ! Allons, soyons sérieux !

Et deuxièmement, si on n'est pas sur les questions pratiques, mais sur des questions de principe, discutons de cela ! Votre parti va prendre le pouvoir pour remettre en cause de fait des choses que nous avons signées à l'ONU ? Va remettre en cause la Déclaration des Droits de l'Homme et des Citoyens, c'est ce que vous proposez ?

Madame PONCET-RAMADE.- J'ai remarqué en arrivant dans la Mairie aujourd'hui qu'il y avait la Vierge Marie dans la montée d'escalier. Donc je vois votre attachement important à l'Eglise catholique romaine. Mais je voudrais quand même vous rappeler deux ou trois choses de l'Eglise.

Ce sont les propos du Pape François, les propos de votre Archevêque Monseigneur PONTIER, la parabole du bon Samaritain, c'est-à-dire que vous êtes totalement en contradiction. Vous nous faites adorer les icônes en mettant la peinture de la Vierge Marie, et je n'ai rien contre, mais je n'ai rien pour non plus. Mais, par contre, vous adorez les icônes, mais vous ne les respectez pas, c'est-à-dire que les propos de l'Eglise catholique que soi-disant vous vénérez, puisque vous voulez monter des édifices, vous n'en tenez aucun compte. C'est-à-dire que vous n'écoutez pas ce que disent les autorités catholiques de ce pays.

Donc on ne peut pas à la fois avoir des yeux et pas d'oreilles et pas de langage. C'est-à-dire que l'on est uniquement dans les icônes. C'est quand même le degré un peu juste de la compréhension. Bon, cela m'est totalement égal, mais vous vous trouvez une appartenance religieuse que vous n'exercez pas et que vous n'exercez en rien. Ce n'est pas cela, la religion.

Monsieur RAVIER.- Merci, ma Sœur !

Monsieur MIRON.- Merci de me donner la parole, Monsieur le Sénateur Maire de secteur, mes chers collègues. Vous nous proposez aujourd'hui, encore une fois, cela s'est déjà fait dans d'autres Conseils d'Arrondissements que nous avons vécus ici, donc encore une fois vous nous proposez une délibération de principe, qui n'a aucun fondement juridique, et de toute manière elle ne sera pas adoptée, et qui est juste là pour assouvir un certain nombre de choses que vous portez haut et fort, vous et votre parti politique depuis des décennies. Et le précurseur a été le père LE PEN.

Je voudrais me prononcer à la fois sur le fond et sur la forme. Sur le fond, on ne peut pas accepter dans notre pays des personnes en situation illégale, avec ou sans papiers. Par contre, on peut humainement traiter ces personnes. Il ne s'agit pas de grains de poussière ni d'ailleurs de kilos de poussière. On peut les traiter humainement, on peut réfléchir à regarder quelle est leur situation au regard de leur pays.

Et personnellement, comme un certain nombre d'entre nous ici, si aujourd'hui on habite ici, c'est parce que l'on a eu des grands-parents ou des arrière-grands-parents qui ont subi les affres de la guerre et qui sont venus ici, et qui ont été acceptés à cette époque-là. Et tant mieux, merci, on est très heureux ! Et en hommage à mes grands-parents et à tous ceux qui sont dans cette situation-là, et ils sont nombreux sur les bancs de cette assemblée, je crois qu'il faut traiter humainement ces personnes.

Au-delà de cela, on en est où et pourquoi ? Alors, bien sûr, c'est la faute à SARKOZY, tout est la faute à SARKOZY, tout le temps ! C'est de bonne guerre en ce moment. Mais depuis cinq ans, il y a un Gouvernement Socialiste et autant que je sache, il a échoué sur beaucoup de choses. Il a échoué sur l'économie, sur l'emploi, Emmanuel MACRON s'est même retiré du Gouvernement. Il a échoué sur les problématiques d'immigration, de sécurité. Il a échoué sur l'éducation aussi, puisque l'on vient d'avoir un rapport nous expliquant que ce qui avait été décidé en 1982, il me semble que cela remonte à un certain MITTERRAND avec Gaston DEFFERRE dans son lot, eh bien, ce qui avait été décidé en 1982 aujourd'hui était considéré comme un échec total, pour ce qui est de l'éducation en tout cas. Ceci pour le fond.

Et sur la forme, Monsieur le Maire de Secteur, faire un hold-up du Conseil d'Arrondissements pour quelque chose dont vous devriez parler au Sénat et dont vos amis Députés européens devraient parler au sein du Conseil de l'Europe, là où les mêmes n'ont pas été capables de faire un groupe politique, eh bien, je ne vois pas pourquoi on en parlerait ici. Cela n'a aucun sens d'évoquer ce sujet-là, qui est un sujet national.

Et justement, je me suis dit : pourquoi est-ce que, vous, vous évoquez cela ici aujourd'hui ? La seule explication que je peux voir à cela, M. RAVIER, c'est que vous avez un problème d'existence politique en ce moment. Vous êtes médiatiquement absent, entre Marion MARECHAL-LE PEN, entre M. RACHLINE, qui vous a fauché la "gâche", entre la grande patronne, la grande prêtresse de votre parti et son père, c'est sûr qu'il n'y a plus de place et c'est compliqué.

Alors, grâce à vous et grâce à votre intervention, il y aura un peu plus de papiers, d'informations, de télévision, bref d'informations diverses et variées sur le Front National. Et vous vous nourrissez de cela depuis que vous êtes, vous avez répondu tout à l'heure, vous avez effectivement fait référence au fait que vous avez été seul longtemps et que vous avez prêché dans le désert, puis un jour vous avez gagné, tant mieux pour vous, on verra combien de temps cela durera. Maintenant vous y êtes, donc vous en profitez. Eh bien, je veux simplement vous dire que vous stigmatisez et vous vous nourrissez de la misère des autres. Je sais bien que ce que je vous dis vous gonfle, mais écoutez, je ressens la même chose à votre encontre.

Ce que vous faites, c'est que vous divisez les Marseillaises et les Marseillais pour essayer d'en garder pour vous, d'un côté, et puis de l'autre côté, pour bien rejeter ceux qui restent, comme si nous étions les uns contre les autres. Et donc je vous dis juste une chose, c'est que depuis 2 600 ans, ici, on prend des gens venus de partout et que cela ne se passe pas si mal que cela, finalement, et que l'on arrive ensemble à vivre de la meilleure des manières.

Alors, oui, c'est compliqué. Oui, il y a des difficultés, bien sûr. Mais les difficultés, on est plutôt là, me semble-t-il, pour essayer de les apaiser, et c'est un mot que vous avez récupéré, pour essayer de les apaiser plutôt que leur mettre de l'huile sur le feu toute la journée.

Alors, écoutez, moi, je ne suis pas pour la division. Nous, dans notre groupe, avec mon amie Monique CORDIER, nous sommes autour du Maire de Marseille Jean-Claude GAUDIN pour apaiser. Et donc, votre proposition de délibération, sans sens, je la mets juste à la poubelle. Et donc, nous ne participerons pas au vote.

Monsieur RAVIER.- Bien. Merci, Monsieur le Conseiller Municipal. On en a entendu dans tous les sens. Je rappellerai : on a parlé de Nicols SARKOZY à juste titre, de François HOLLANDE, qui n'a rien fait pour améliorer la situation et qui n'a évidemment fait que l'accentuer.

Vous estimez donc que ces quelques migrants sont si peu nombreux, il ne s'agirait même pas de quelques gouttes, si peu nombreux que cela représenterait une trentaine de personnes seulement pour notre secteur. C'est cela ?

Monsieur MARI.- De 20 à 30.

Monsieur RAVIER.- Vous, M. JOHSUA, vous rappelez à juste titre que les migrants que nous avons déjà accueillis, déjà parce qu'il y en a déjà eu à la Croix-Rouge, je n'en ai pas été informé ni par la Préfecture ni par le Maire de Marseille, peut-être que lui-même n'était pas au courant non plus, que nous sommes depuis longtemps jetés dans l'ignorance, que les exécutifs locaux et les habitants de surcroît ne sont pas informés de ce qui se passe depuis longtemps en matière d'accueil de migrants, en particulier de clandestins ou de personnes en situation irrégulière en général, ce qui fait que Marseille n'en peut plus. On n'en peut plus !

Au niveau national, ce sont 8 millions de pauvres qu'il y a dans notre pays, M. JOHSUA. En réalité, près de 6 millions de chômeurs, 1 million de travailleurs pauvres, qui sont sortis des statistiques du chômage, 120 000 SDF ; je vous l'accorde, 55 % sont nés à l'étranger. Voilà la situation de notre pays.

Quant à notre ville, ce sont 25 % de ses habitants, vous qui aimez les statistiques, qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Une crise du logement sans précédent : nous avons dans nos ordinateurs de la Mairie au moins 800 demandes de logements sociaux en souffrance.

Lorsque des quartiers entiers sont rénovés, M. MARI l'a si bien dit tout à l'heure, cela ne correspond même plus aux besoins. Donc il va falloir reloger des familles qui étaient déjà logées en attendant de devoir loger les nouveaux migrants.

Je vous le dis, M. JOHSUA, M. MARI, M. MIRON, derrière votre sentimentalisme, derrière vos déclarations dégoulinantes de bonnes intentions et de "droits de l'homme", pour ne pas dire votre texte pondu dans la fureur révolutionnaire, il n'y avait pas la CMU en 1793, M. JOSHUA, lorsque l'on voulait se rendre en France, on avait plus de risques d'aller au fond de la mer Méditerranée plutôt que d'arriver à bon port, vu les conditions de transport. Aujourd'hui, nous sommes à une heure en avion du tiers monde, qui ne fait que croître.

Près de 800 000 Africains attendent, malheureux, je le vois, je ne suis pas tout à fait insensible, je sais qu'ils sont malheureux, mais le réservoir du malheur des gens qui ont tout perdu et qui veulent venir dans le pays dont ils n'ont plus voulu, qui était chez eux, eh bien, ce réservoir est inépuisable, 800 000 Africains qui sont aux portes de la Lybie. La Lybie qui subit un chaos en raison, et cette fois M. MARI ne me contredira pas, de la désastreuse politique de Nicolas SARKOZY qui a voulu renverser le régime du Colonel KADHAFI, qui n'était pas porte-drapeau de la bienveillance, de la démocratie, mais qui avait au moins le mérite d'accorder certaines libertés à son peuple et surtout, en ce qui nous concerne, parce que je vous l'avoue, M. JOHSUA, Mesdames et Messieurs, c'est le peuple français qui me préoccupe d'abord.

Eh bien, aujourd'hui, encore une fois, lorsque je sais qu'il y a 800 000 malheureux qui sont bloqués, pour l'instant, qui s'agglutinent aux portes de la Lybie, prêts à constituer ce flot, ce torrent migratoire, démunis de tout, prêts à se déverser sur l'Union Européenne et en particulier sur la France, parce qu'il ne faut pas compter sur les Italiens qui à la frontière, si on peut appeler encore cela une frontière, à Vintimille, regardent ailleurs, laissant passer les flots de migrants se rendant d'abord sur les Alpes Maritimes pour ensuite aller ailleurs. Nos voisins Belges, qui ont laissé aussi passer les flots de migrants sur un champ, parce qu'eux aussi savent très bien que la réalité française, la réalité des Français est "gérée" par des déclarations pondues il y a plus de deux siècles, refusant de regarder la réalité en face.

Vous m'interpellez, je ne sais plus si c'est M. MIRON ou si c'est vous, sur le fait que ce que nous proposons aujourd'hui, j'aurais dû le proposer au Sénat. C'est ce que j'ai fait. J'ai demandé, ce sont les mêmes de toute façon, M. JOHSUA apportera ses voix à M. MIRON l'année prochaine, c'est donc ce que j'ai fait, j'ai demandé au Ministre de l'extérieur, M. CAZENEUVE, de fermer les frontières et de réformer le droit d'asile, parce que tout ceci était inadapté à la situation que nous subissons.

Et M. CAZENEUVE, à votre image, m'a répondu textuellement : "la tradition d'accueil héritée de 1793". Quelle référence ! La terreur, ces Français qui sont massacrés par les colonnes infernales de la République, pour avoir commis le seul crime d'être attachés à leur Roi ou à leur Dieu. Eh bien "la tradition d'accueil héritée de 1793, c'est l'honneur de la France et de la République", m'a-t-il dit.

Je lui parle, j'évoque devant lui et devant la représentation nationale, de réalités de 2016, des Françaises et des Français qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, pour au moins 8 millions d'entre eux. Combien de Marseillais sont dans une situation sociale, économique extrêmement grave, de toute origine d'ailleurs ? Eh bien, M. CAZENEUVE n'en a cure et me répond idéologie, comme vous. Je lui parle, j'évoque devant lui et devant vous, situation sociale et économique de bon nombre de nos compatriotes marseillais d'origine, parce que cela existe, cela existe des Français de souche, M. JOHSUA, cela existe, ou Français d'origine qui se sont parfaitement intégrés à notre pays et qui en respectent les lois, les traditions et les coutumes, de toute confession, de toute obédience, qu'ils soient Catholiques, Juifs, Musulmans, ceux qui aiment la France et qui se sentent Français d'abord, eh bien, parmi ces gens-là, parmi ces gens qui constituent la seule communauté que je reconnais, c'est la communauté nationale, eh bien, il y a des millions d'entre eux qui sont dans de grandes difficultés. Nous n'avons pas les moyens d'accueillir ces personnes, à moins que vous ouvriez vos maisons, votre appartement.

Le Ministre de l'Intérieur a lancé un appel aux Françaises et aux Français de bonne volonté. M. JOHSUA, vous vous êtes engagé, vous nous avez rappelé votre engagement aujourd'hui à accueillir un migrant ; je pense que vous pouvez accueillir une famille, on ne va quand même pas les séparer, il paraît que ce sont des familles.

Lorsque je regarde BFMTV ou TF1, l'information officielle, je vois essentiellement des hommes célibataires, en tout cas sans femme, de 40 ans, 30 ans, voire 20 ans, des hommes, des gaillards, assez costauds pour agresser les routiers à Calais, pour agresser les Forces de l'ordre, pour dévaliser les commerçants. Eh bien, ces individus, comme l'ont fait nos compatriotes il y a un certain nombre d'années, doivent se battre pour leur pays. Ils doivent se battre pour leur famille.

Alors, je les invite à retourner dans leur pays et c'est ce que nous proposons, au Front National, en amont, parce que là nous gérons évidemment les conséquences de cette folle politique d'immigration, qui se base encore une fois sur l'idéologie, sur la tradition d'accueil, sur le vivre ensemble, sur "oh, il n'y en a pas beaucoup". Puisqu'il n'y en a pas beaucoup, combien vous m'en prenez, M. MARI ? Mme MASSE, combien vous nous en prenez ?

Plusieurs élus du groupe Socialiste.- Arrêtez ! C'est ridicule !

Monsieur RAVIER.- Des logements, des structures pouvant accueillir... Et je demanderai au public de ne pas prendre la parole, comme le veut le règlement intérieur. Je fais en sorte que l'opposition puisse s'exprimer dans le calme, merci de me laisser m'exprimer !

Encore une fois, M. MARI, Mesdames et Messieurs, vous nous dites qu'ils ne sont que 30, aujourd'hui ! Combien étaient-ils la fois dernière ? Une vingtaine à la Croix Rouge. Ces structures qui sont financées par l'argent public et qui sont mises à la disposition exclusive des clandestins, eh bien, je vous dis qu'elles auraient bénéficié à nos compatriotes, que je reçois et que je rencontre tous les jours, nos anciens, certains qui ont lutté les armes à la main pour défendre ce pays, ses lois, ses traditions et ses

coutumes. Et pour certains d'entre eux, d'origine étrangère, qui sont devenus Français par le sang versé et par l'amour du pays qu'ils ont désormais. Eh bien, ces gens-là sont prioritaires, pour moi ! Et de voir des clandestins être servis avant eux, M. JOHSUA, M. MARI, M. MIRON, eh bien, je vous dis : non ! Et croyez bien que je ne suis pas le seul ! Quant à Mme PONCET-RAMADE, vous en venez à évoquer la Sainte-Vierge, Notre-Dame de La Garde, vous voyez dans ce tableau ce que vous voulez y voir. On peut y voir une reine et y avez-vous vu une croix ? Y avez-vous un signe religieux ?

Madame PONCET-RAMADE.- J'ai vu l'auréole.

Monsieur RAVIER.- Moi, je ne parle pas de religion. Est-ce que vous m'avez entendu évoquer ma religion ? Je vous dis : ma religion, cela ne regarde que moi. Eh bien, dans ce tableau qui a été fait par un grapheur du surnom de Snake 13/31, vous vous connectez sur Internet et vous pourrez observer, contempler ses œuvres. Vous verrez, cela m'étonnerait beaucoup que ce soit un proche du Front National et des idées que je défends. Eh bien, nous avons demandé à ce Snake, à l'occasion de la fête dite des Marseillaises, de peindre, de grapher avec une bombe ce qui, selon son avis, symbolisait le mieux Marseille. Nous n'avons donné aucune condition religieuse. Et il a peint ce personnage, la reine des Marseillaises. Si certains veulent y voir Notre-Dame de La Garde, libres à eux ou libres à elles ! Quant au message délivré par la Pape François, très sincèrement je préfère celui qui a été délivré par le Pape Jean-Paul II, qui nous a quand même fait savoir qu'il était de notre droit de nous défendre devant certains phénomènes.

Et au-delà de cela, je ne prends pas, Mme PONCET-RAMADE, mes ordres, mes consignes auprès de l'Eglise. Je suis un responsable politique, je me suis battu pour être Maire de Marseille, oui, c'est vrai, je suis devenu Maire de Secteur, n'en déplaise à certains qui n'ont toujours pas avalé l'anaconda, mais c'est ainsi, il va falloir encore me supporter encore quelques années. Donc, je ne prends pas mes consignes auprès de l'Evêché ou auprès de l'Archevêché. Je ne me réfère pas à la Bible ou à quelque livre sacré que ce soit. Je me réfère au Code Civil ou au Code Pénal. Je reste un politique laïc, pas amnésique, je vous l'avoue : seize siècles de Chrétienté et de racines chrétiennes, cela ne s'oublie pas. Et cela ne saurait avoir la même force que trente ans de politique délirante d'immigration. Mais le résultat est là.

Le résultat, c'est que nous subissons aujourd'hui en réalité un torrent migratoire. Il y aura plusieurs petits Calais disséminés dans toute la France, qui vont grossir, parce qu'une fois que la "jungle" de Calais sera démantelée, elle se reconstituera, puisqu'il n'y a pas de frontière et puisque vous appelez tous, de l'extrême Gauche jusqu'à la Droite molle, à toujours plus d'immigrés, toujours plus d'accueil, au nom de la tradition.

Le jour où je verrai des familles aux Camoins..., le jour où je verrai des familles de clandestins chez M. MARI ou chez Mme MASSE, eh bien, alors là, vous pourrez me faire la leçon. Mais le vivre ensemble, c'est une idéologie et vous obligez les Français à passer du vivre ensemble au vivre avec. Eh bien, je vous dis que la coupe est pleine, parce que nous avons trop de misère dans notre ville, nous avons trop de gens dans la difficulté, qui n'arrivent pas à se loger, qui n'arrivent pas à se soigner. Combien de personnes âgées je rencontre et qui me disent ne plus avoir les moyens de se soigner ! M. JOSHUA, M. MARI et M. MIRON, vous n'évoquez jamais leur situation ! Ce sont des millions de Français, des centaines de milliers de Marseillais oubliés et que vous méprisez.

Eh bien, cette Mairie d'Arrondissements, cette majorité Marseille Bleu Marine Front National et à sa tête le Maire que je suis, nous sommes fiers d'être les porte-paroles de ces oubliés, de ces Marseillais, de ces Français que vous méprisez !

Nous passons donc au vote.

LE RAPPORT N° 16-96 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, le groupe "Marseille en avant" et les élus Front de Gauche ne participant pas au vote, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur MIRON.- Nous ne prenons pas part à cette mascarade !

Monsieur RAVIER.- Vous êtes une mascarade à vous seul, M. MIRON.

Monsieur MIRON.- Je vous renvoie le compliment, regardez-vous dans la glace le matin et vous verrez !

Monsieur RAVIER.- Attendez ! Vous avez bien mérité la couronne de Mme ANDRIEUX, M. MIRON. Moi, je suis dans le réel et j'observe, je vous vois, je vous vois tourner, je vois vers qui vous vous tournez désormais : ce n'est pas à gauche toute, ce n'est même plus cela, c'est la cité toute entière uniquement. Vous méprisez, vous faites un pari électoral ou électoraliste, vous pariez sur des zones électorales où le

flot électoral peut être important. Et ce pari que vous prenez, c'est un pari, eh bien, écoutez, les électeurs trancheront l'année prochaine. Vous savez ce qu'ils ont déjà pensé de vous à l'occasion des municipales et des départementales !

RAPPORT N° 16-29725-DTBN – 16-97 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Réfection des toitures et travaux annexes dans 3 gymnases scolaires des 13^e et 14^e arrondissements - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Vous avez le rapport sous les yeux, il s'agit de réfection des toitures et de travaux annexes dans trois gymnases, qui sont le gymnase du groupe scolaire de Saint-Jérôme Centre, 15, avenue de Saint-Jérôme, dans le 13^e, le gymnase du groupe scolaire Saint-Jérôme Susini, 2, traverse Charles Susini, dans le 13^e également, et le gymnase du groupe scolaire La Visitation, 48, avenue des Aygalades, dans le 14^e. Il s'agit donc de l'approbation de ces travaux, en tout cas de l'approbation pour l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux pour ces trois gymnases, en particulier les toitures.

Nous avons alerté la Mairie Centrale en particulier sur celui de Saint-Jérôme dans lequel il y a aussi de l'amiante. En espérant bien sûr que lorsque les travaux débiteront, tout soit fait au calme et dans la concertation. Je ne doute pas, M. MIRON, que vous avez l'intérêt général au cœur, surtout dans ce secteur, surtout dans cette circonscription, et que vous aurez donc à cœur de tout faire pour que les activités qui s'y produisent puissent être accueillies, si cela devait être nécessaire, dans d'autres structures de nos quartiers, sur lesquelles vous avez la main.

(M. JOSHUA demande la parole)

Monsieur RAVIER.- Est-ce bien nécessaire ?

Monsieur JOSHUA.- Je pense.

Monsieur RAVIER.- Essayez d'être bref !

Monsieur JOSHUA.- Je vous remercie de votre tolérance, Monsieur le Maire. C'est tout à fait sincère. Si j'ai bien compris votre introduction, vous allez voter d'une manière favorable sur ce rapport. Ce rapport va coûter aux contribuables, nous sommes bien d'accord, obligatoirement, c'est sûr ! Donc la question que nous sommes en train d'expliquer, c'est de savoir s'il y a de l'argent pour faire tout ça. Pour faire ce que vous avez dit là, plus les pauvres de Marseille, plus les pauvres au national, plus tout ceci. La vraie question, Monsieur le Maire, c'est de savoir si nous avons cet argent disponible. Ici, peut-être que oui, peut-être que non ! Mais des richesses dans ce pays et dans le monde, il y en a par milliards ! Et ces richesses-là, au lieu de mettre en opposition les gens d'en bas, allez regarder les gens d'en haut, vos copains, vos milliardaires, comme Jean-Marie LE PEN ! Allez leur prendre l'argent à eux ! C'est ça la véritable question !

Evidemment, dans les descriptions que vous faites en lisant les documents, il y a ceci, il y a cela, mais enfin, cela fait trente ans que nous avons une politique absolument scandaleuse qui appauvrit le Pays, qui appauvrit l'Europe, qui appauvrit le monde, des politiques libérales, des politiques capitalistes ! Alors, si l'on s'en prend à ces politiques, bien sûr que l'on trouvera l'argent !

Alors, toutes les argumentations que vous développez à ce propos, là vous allez nous faire voter favorablement sur cela, donc on va sortir de l'argent. Et au bout d'un moment, on va nous dire : "il n'y en a pas assez !" Mais il y en a de cet argent ! Alors dans tous les discours depuis deux ans et demi maintenant, jamais, pas une fois, une fois que vous avez fait la description de la situation misérable dans laquelle nous sommes plongés, pas une fois vous ne nous avez indiqué comment on pouvait faire pour récupérer l'argent en haut ! Pas aux gens d'à côté ! En haut !

Et ceci, Monsieur le Maire, c'est une divergence évidemment tout à fait fondamentale, qui ne peut pas se raisonner aussi facilement, mais c'est quand même un débat ! Cela ne peut pas être mis de côté ! L'argent, il y en a ! Les produits du CAC 40 pendant un an, cela permettrait de couvrir tout ce que vous avez développé plus les 30 malheureux que nous allons accueillir à la Croix Rouge.

Monsieur RAVIER.- La finance, la finance internationale, la finance apatriote ! Je suis tout à fait d'accord avec vous, M. JOSHUA, il y a de l'argent, il y a des milliards qui circulent et qui vont dans les poches des mêmes, dans ces banques qui nous étrangent, dans cette loi de 73 qui a voulu que nous soyons obligés

d'emprunter sur les marchés financiers à des taux prohibitifs plutôt que de continuer à emprunter auprès de la Banque de France, et qui veulent que nous remboursions chaque année 50 milliards d'euros d'intérêts de la dette, seulement d'intérêts de la dette ! Si nous avions continué à emprunter à taux zéro auprès de la Banque de France, nous aurions déjà remboursé la dette !

Eh bien, cette politique ultralibérale, M. JOSHUA, je la combats, je la dénonce et je la combats jusqu'au bout ! Mais, vous, vous apporterez vos voix aux représentants de cette politique, tant au niveau législatif l'année prochaine et sans doute, assurément, puisque vous l'avez-vous-même évoquée, la prise de pouvoir de Marine LE PEN en 2017 ! Alors entre les deux tours, vous vous précipitez pour faire barrage et vous apporterez vos voix à l'ultra et au mondialisme, et vous serez une fois de plus incohérent !

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29725-DTBN - 16-97 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Avant le dernier rapport, je remercie bien sûr les Services, Mme HABLOT, l'ensemble des Services qui ont préparé ce Conseil et qui nous a conduits, je précise que nous avons abordé environ 24 rapports et que nous avons dû en rejeter 29, car arrivés hors délais ! Cela fait 21 ans que les experts de la majorité sont aux commandes à la Mairie Centrale, 21 ans et ils ne sont toujours pas capables de nous envoyer les rapports dans les temps impartis ! C'est quand assez audacieux de leur part de nous faire la leçon, encore une fois !

Merci donc aux Services et à mon Cabinet, Mme HARMS, à M. CAMBIER, pour leur travail, aux élus, aux associations et aux habitants d'avoir fait le déplacement, de nous avoir fait l'honneur d'assister à l'intégralité de ce Conseil ! Et à Madame la sténotypiste.

Nous passons au dernier rapport.

RAPPORT N° 16-29790-DEGPC – 16-98 7S DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE – Modernisation du stade Rose Rollandin, rue Albert Einstein - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur RAVIER, rapporteur.- Il s'agit de la modernisation du stade Rose Rollandin, rue Albert Einstein, dans le 13^e, de la rénovation de l'aire de jeux avec mise en place d'une pelouse synthétique, de l'accessibilité PMR, d'un espace de convivialité, de locaux d'accueil. Comment être "contre" ! Evidemment, on ne peut être que favorable sur tout cela !

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je souhaitais intervenir en Conseil Municipal sur ce rapport, mais comme il est classé tout en fin de Conseil, j'ai peur de ne pas disposer de temps de parole, donc je me permets, Monsieur l'Adjoint au Sport étant présent ici, de lui faire une suggestion.

Nous nous apprêtons à voter une autorisation de programme de 300 000 euros pour les études pour le stade Rose Rollandin, qui, c'est vrai, est un stade de vétusté avancée. Mais je lui suggérerai également, quitte à augmenter cette autorisation de programme, d'élargir ces études au stade de Canet Floride et au stade de Gombert.

Vous savez que l'on a deux clubs historiques sur le secteur, le club de Saint-Gabriel et le club de Château-Gombert qui n'ont pas un outil de travail digne de leur palmarès, digne de leur histoire. Et donc le stade Rose Rollandin effectivement, dans le temps c'était le stade du football club des Vieux Cyprès. Quand j'étais gamin, je jouais contre les Vieux Cyprès. Là, je sais qu'il y a un nouveau club qui a émergé il y a environ un an. Donc, c'est vrai que ce club mérite d'avoir un outil de travail à hauteur de son engagement citoyen.

Mais je crois qu'il ne faut pas oublier également les clubs historiques marseillais comme Saint-Gabriel et Château-Gombert.

Et donc je proposerai à l'Adjoint au Sport un amendement au Conseil Municipal pour demander d'élargir ces études sur le stade de Canet Floride, puisque l'on est tous d'accord que le stade de la Marine Bleue, il n'est pas possible, vu son état, de pouvoir le remettre en état, mais ceux de Canet Floride et de Gombert mériteraient un traitement tel que décrit dans ce rapport pour le stade de La Rose Rollandin.

Monsieur RAVIER.- M. MIRON ? Non, pas de réponse ? Je sais que cela vous passionne ce que l'on dit. Vous me permettez de rebondir sur les stades et notamment sur celui de Gombert. C'est vrai qu'il a été décidé, pour des raisons abracadabrantesques, que le stade de Gombert n'accueillerait plus le football, les cages, les buts ont été démontés d'ailleurs. Il y a d'autres sports, notamment le baseball, je crois. Il n'y a pas de sot métier, pas sot sport non plus. Chacun doit pouvoir, autant que faire se peut dans cette ville, pratiquer son sport.

Mais il est vrai que pour un noyau villageois comme Château-Gombert, qui ne cesse de grossir et qui, grâce ou à cause de la bétonnisation, va accueillir des centaines, voire des milliers de nouveaux habitants, qu'il n'y ait pas de stade accueillant le football dans ce noyau villageois de Château-Gombert, c'est quand même assez extravagant. Puisque le stade Mallet est condamné : la LiNEA devant en manger un morceau, le stade Mallet est condamné.

J'ai entendu dire, mais peut-être que M. MIRON nous le confirmera, que dans quelques années il y aurait un stade au Technopole.

Est-ce que c'est une rumeur ? Est-ce une surprise que vous voulez nous garder ?

Monsieur MIRON.- Je peux vous répondre.

Monsieur RAVIER.- Avec plaisir !

Monsieur MIRON.- Je vous fais la réponse aujourd'hui, ainsi cela vous évitera de la découvrir lundi, mais vous pourrez reposer la question lundi, parce qu'il n'y a plus de journalistes. Mais on pourra la faire lundi.

Monsieur MARI.- On n'aura plus de temps de parole !

Monsieur RAVIER.- Le Maire de Marseille est généreux, il nous a laissé 20 minutes de plus.

Monsieur MIRON.- Rajouter à cette délibération d'autres équipements, les deux que vous avez cités ou d'autres, on fait une délibération d'études au fur et à mesure, quand on a un certain nombre de moyens. On a pris un accord avec le Préfet pour cet équipement-là. Pour les autres, il faudra attendre un petit peu puisque les choses se font une fois par an, notamment à travers le CMDS et les financements, puisque l'on va aussi demander un certain nombre de financements complémentaires.

Pour ce qui est du stade de Gombert, je sais que vous avez fait une proposition, en tout cas vous souhaitez que l'on mette le stade des Mourets, mais qui ne sera jamais aux normes. Donc vous souhaitez, avec votre réserve parlementaire, vous aviez fait le même coup à La Maurelle, pour le stade de proximité aussi, et on n'en a toujours pas vu la couleur !

Donc, il est prévu que lorsque nous réaménagerons l'espace du stade Mallet, nous faisons effectivement, et c'est en train de se mettre en route, un autre stade ailleurs pour ce grand club de Château-Gombert. Tout le monde le sait. Peut-être que, vous, vous n'aviez pas eu cette information...

Monsieur RAVIER.- ...Je vous pose la question.

Monsieur MIRON.- Je l'ai expliqué aux clubs, notamment au club de Château-Gombert.

Alors pourquoi vous laissez croire que de manière autoritaire, arbitraire, j'aurais enlevé le football du club de Château-Gombert pour mettre à la place le baseball ? Alors, oui, effectivement, il a fallu que j'y mette un peu d'autorité. Mais après avoir convoqué plusieurs fois la présidente, après m'être rendu sur place à titre personnel et incognito et avoir vu des jeunes de ce club, avec le maillot du club, en train d'insulter le gardien, également aussi, lorsque nous avons changé l'entrée...

Monsieur RAVIER.- ...Celui qui colle vos affiches, c'est ça ?

Monsieur MIRON.- Personne ne colle des affiches pour moi dans ce cadre-là.

Donc, lorsque nous avons aussi changé l'entrée, la même présidente, avec son mari, se garaient en vrac et bloquaient le portail pour faire rentrer les copains ! Alors je leur ai expliqué que nous étions là pour montrer l'exemple, je leur ai expliqué qu'ils marquent des buts, c'est bien, qu'ils changent de division, c'est bien, je m'en fous, ce qui m'intéresse, c'est que nos gamins soient éduqués. Que le sport, notamment dans les quartiers, au niveau où cela se pratique, eh bien, ils puissent bénéficier de cette éducation.

Cela n'a pas été compris. Jusqu'à, et excusez-moi parce que je vais être grossier, jusqu'à ce qu'un énergumène du club soit interpellé par le chef de service des équipements sportifs qui arrivait au moment où le type était en train de pisser contre les vestiaires ouverts. Et quand on lui a dit : "Monsieur,

qu'est-ce que vous faites là ?", il a répondu : "on est chez nous, on fait ce qu'on veut !" Et c'était un membre du club !

Donc je crois, et il y a eu un certain nombre d'échanges de courriers, il y a eu des explications. Alors, cela n'arrange personne bien évidemment quand je dis cela, parce que c'est trop cohérent, c'est trop dans l'esprit républicain, parce que je souhaite que l'on respecte les règles. Et là, il se trouve qu'un certain nombre de jeunes de ce club ou de personnes de ce club, y compris des adultes, ne respectaient pas les règles. Et donc, j'ai pris une décision : pour éviter que les 400 personnes qui vivent autour soient sans arrêt ennuyées, pour éviter que ces 400 personnes-là soient sans arrêt importunées, on a simplement repositionné les équipes ailleurs et chacun peut jouer. L'équipe première de Château Gombert joue sur le stade Amédée Magnan, s'entraîne sur le stade Amédée Magnan, puisque vous ne le savez peut-être pas, mais pour les matchs, ce n'est pas nous qui décidons, c'est la Ligue de Football et le Comité Départemental de Football, appelé District.

Voilà, je vous ai fait le complet, vous savez tout. Je tiens à votre disposition tous les courriers que j'ai échangés et où tout est écrit !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MIRON. Vous êtes extraordinaire ! Je vous félicite pour avoir fait preuve d'autorité. Mais si vous fermez un stade au football, parce que l'on s'est garé de travers ou à l'arrache, il va falloir fermer le stade du Merlan, car je reçois des plaintes quasiment quotidiennement pour des sportifs, des responsables du club, qui se garent n'importe où et qui empêchent les habitants de pouvoir sortir leur véhicule ou de stationner bien sûr aux Castors du Merlan. C'est déjà l'anarchie au stade du Merlan ! Est-ce que vous allez fermer le stade du Merlan ? Si à chaque fois qu'il y a un jeune...

Monsieur MIRON.- ...Mais vous dites n'importe quoi ! Ce n'est pas une histoire de se garer, ce sont des insultes qui ont été prononcées ! Mais arrêtez-vous ! Vous êtes pitoyable !

Monsieur RAVIER.- Calmez-vous ! Monsieur le Conseiller Municipal, restez maître de vos nerfs ! Sachez entendre la réalité de votre gestion qui est calamiteuse !

Monsieur MIRON.- Mais ne vous inquiétez pas, je suis maître de mes nerfs ! Je veux simplement dire que comme d'habitude vous contournez la vérité ! Vous la racontez à votre manière.

Monsieur RAVIER.- La gestion, nous le savons, Capitale Européenne du Sport...

Monsieur MIRON.- ...Je vous dis qu'il y a des gens qui ont insulté le gardien...

Monsieur RAVIER.- ...Si vous fermez les stades chaque fois qu'un gardien est insulté, ce que je condamne bien sûr, chaque fois qu'un jeune urine, eh bien, vous fermez tous les stades de Marseille ! M. MIRON, calmez-vous !

Monsieur MIRON.- Je ne suis pas énervé, ne vous inquiétez pas, je ne suis pas du tout énervé !

Monsieur RAVIER.- Non, vous n'êtes pas énervé mais...

Monsieur MIRON.- ...Pas du tout !

Monsieur RAVIER.- On est dans la menace, le dernier stade de votre personnalité pointe ! Et donc, M. MIRON, vous avez fermé, vous empêchez un club de recruter, parce que c'est le problème ! Le club est en train de péricliter parce qu'il n'a pas les moyens locaux de pouvoir s'exprimer et vous avez fermé ce stade parce qu'un jeune avait uriné, parce que quelques individus s'étaient mal garés !

Il fallait convaincre votre collègue, Mme POZMENTIER, d'envoyer la Police Municipale à Château-Gombert, cela nous aurait changé, on aurait pu enfin voir à quoi elle ressemblait ! Eh bien, vous auriez pu convaincre la Police Nationale de faire un tour !

Parce que, encore une fois, le monde du sport et du foot en particulier, nous le savons, c'est un petit peu trop viril, il y a des mots qui fusent, des noms d'oiseaux ! Et quelquefois, que voulez-vous, on a envie d'uriner, on ne se retient pas ! Alors, il ne fallait pas refaire le stade de Frais Vallon, parce que les vestiaires n'ont pas été dégradés par le temps, cela a été saccagé ! Et là vous n'avez pas jugé que l'argent public devait être économisé. Au contraire, vous y en avait mis davantage !

Alors, je constate qu'il y a deux poids deux mesures et que chaque fois qu'il va y avoir un problème sur un stade, on va vous envoyer le compte rendu et vous le fermerez !

Je rebondis sur le stade des Mourets, qui effectivement n'est pas aux normes, mais peu importe, il faut que dans ce noyau villageois les équipements de proximité, que vous avez laissés, vous, c'est vous, à l'abandon, soient rénovés. Et il est de notre volonté, après concertation, de faire de ce stade, qu'il y ait un

nouveau stade, un vrai stade, mais peu importe, les enfants du club de Château-Gombert jusqu'à un certain âge pourront y faire leurs matchs, en tout cas leur entraînement. Et le stade sera ouvert et les habitants de Château-Gombert et d'ailleurs, puisque c'est un stade de proximité, pourront enfin pouvoir jouer au football dans des conditions dignes de la deuxième ville de France !

M. MIRON, il ne tient qu'à vous, je sais que vous avez le rapport sur votre bureau et que vous n'êtes pas très chaud pour le débloquent, comme pour le Jardin de Monclar d'ailleurs. La population ne comprendrait pas, c'est ce que nous ont fait comprendre vos chefs, la population, M. MIRON, ne comprendrait pas que vous vous acharniez sur ce noyau villageois ou ces noyaux villageois que constituent Château-Gombert, Saint-Mitre, et parce qu'à Château-Gombert il n'y a pas que des joueurs du village, il y a des joueurs qui viennent de Frais-Vallon, il y a des gamins qui viennent des quartiers, des cités, et votre attitude risque de mettre à mal votre stratégie électorale.

Alors, encore une fois, j'espère que vous saurez vous rappeler que Marseille est une et indivisible, et que si vous mettez la main à la poche des contribuables pour les cités, eh bien, les noyaux villageois aussi méritent que l'on fasse du sport dans des conditions dignes, et notamment du football.

Et le Sénateur que je suis, effectivement, a mis, le dossier est monté, il est entre vos mains, une grande partie de son enveloppe parlementaire dans ce stade, dans ce projet, comme celui du Jardin Beugeard, et puis nous verrons l'année prochaine pour le stade de La Maurelle, à côté du Petit Séminaire.

Donc dans l'intérêt général, vous avez opté pour le baseball, pourquoi pas ! Il y avait eu le foot américain à Saint-Jérôme, il doit y avoir aussi du foot "européen" pour les gamins qui jouent dans le club de Château-Gombert et qui viennent de partout, et pour les habitants, car c'est un stade qui sera géré, mais qui permettra bien sûr aux habitants de pouvoir en bénéficier !

Nous passons donc au vote du rapport 98 7S.

LE RAPPORT N° 16-29790-DEGPC - 16-98 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant, du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

ADDITIF N° 1 REÇU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016

(HORS DELAIS)

LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES

RAPPORT 16-29507-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2016/2017.

RAPPORT 16-29727-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Délégation de Service Public des Maisons Pour Tous - Participation financière complémentaire attribuée au délégataire Léo Lagrange Animation PACA en raison de l'aménagement

RAPPORT 16-29707-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2016, aux associations culturelles 7^e répartition - Approbation des conventions de subventionnement et des avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

RAPPORT 16-29490-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Subventions aux Associations Animation de la jeunesse dans les quartiers - Exercice 2016.

RAPPORT 16-29566-DPE

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine - 2^e répartition 2016.

RAPPORT 16-29573-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Familles - 2^e répartition 2016.

RAPPORT 16-29580-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire - Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Versement du solde des subventions de l'année scolaire 2015-2016.

RAPPORT 16-29594-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2016-2017 - Approbation des 21 conventions d'objectifs conclues avec les associations pour l'année scolaire 2016-2017.

RAPPORT 16-29590-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2016 - 2^e répartition.

RAPPORT 16-29640-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1er degré - Saisine du Comité Technique.

RAPPORT 16-29689-DGUAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Attribution de la Dotation Politique de la Ville 2016 à la Ville de Marseille - Approbation de la liste des projets d'investissement et de fonctionnement retenus et de la convention financière à passer avec l'Etat.

RAPPORT 16-29692-DGUAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Programme DSU - 2^e série d'opérations d'investissement 2016.

RAPPORT 16-29728-DAC

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2016, aux associations culturelles 7^e répartition - Approbation des conventions de subventionnement et des avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

RAPPORT 16-29762-DPE

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Candidature de la Ville de Marseille à l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

RAPPORT 16-29784-DPE

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Avis du Conseil Municipal sur la liste des dimanches de 2017 pour lesquels est accordée une dérogation collective du Maire au principe de repos dominical pour la branche des commerces de l'Automobile.

Rapport 16-29519-DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Approbation des tarifs pour les carnets de tickets pour les haltes-garderies itinérantes.

RAPPORT 16-29572-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine - 2^e répartition 2016.

RAPPORT 16-29779-DPMS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions dans le cadre d'un appel à projets relatif à de la médiation sociale aux abords des écoles primaires.

RAPPORT 16-29695-DAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Approbation de l'avenant à l'annexe financière n°1 de l'avenant n°1 à la convention-cadre n°2015-80170 relatif au fonctionnement du parc relais Adoma Marseille Résidence les Jardins de l'Espérance 50 logements et 10 logements diffus en résidences sociales Adoma.

RAPPORT 16-29585-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2016 - 2^e répartition.

RAPPORT 16-29699-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET LOGISTIQUE URBAINE - Dispositions relatives au stationnement payant sur voirie : plages horaires, zonage, tarification et éligibilité.

RAPPORT 16-29790-DEGPC

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - Modernisation du stade Rose Rollandin, rue Albert Einstein - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études - Financement.

RAPPORT 16-29710-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous - Autorisation de saisine du Comité Technique et de lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

**ADDITIF N° 2 REÇU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016
(HORS DELAIS)****LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES****RAPPORT 16-29803-DF**

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - UES PACT Méditerranée - 4, boulevard Casanova - Acquisition et réhabilitation d'un logement dans le 14^e arrondissement.

RAPPORT 16-29406-DS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4^e répartition 2016 - Approbation de conventions - Budget primitif 2016.

RAPPORT 16-29779-DF

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - UES PACT Méditerranée - 96, boulevard Casanova - Acquisition et réhabilitation d'un logement dans le 14^e arrondissement.

RAPPORT 16-29798-DF

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt - UES PACT Méditerranée – 16, boulevard Casanova - Réhabilitation d'un logement dans le 14^e arrondissement.

RAPPORT 16-29723-DS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017 – Approbation de conventions - 1^{re} répartition 2016

RAPPORT 16-29536-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 3^e répartition 2016.

* * *

Monsieur RAVIER.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre patience et votre persévérance, qui sont les deux conditions indispensables en politique, en plus de la loyauté.

Je vous souhaite une belle fin de journée et une bonne soirée ! Et vive le sport !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 45, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *